

# **RAPPORT D'ACTIVITE**

**□□□**

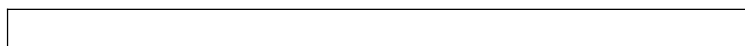
**2005**

**Mars 2006**

# SOMMAIRE

<b>ELEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2005</b>	<b>p. 4</b>
<b>CHAPITRE 1 – BIODIVERSITE</b>	<b>p. 8</b>
1.1 Maintenir une diversité globale des habitats et des espèces	p. 8
1.2 Préserver en priorité certains habitats et espèces de très fort intérêt patrimonial	p. 9
1.3 Contribuer à l'action de l'état sur des sites a finalités de préservation spécifiques	p. 18
1.4 Rendre compatibles les activités humaines avec la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles	p. 21
1.5 Constituer un territoire de référence pour la recherche scientifique et le suivi de l'évolution des habitats et des espèces sur le long terme	p. 24
<b>CHAPITRE 2 – CARACTERE DU PARC</b>	<b>p. 25</b>
2.1 Respecter le caractère du parc	p. 25
2.2 Préserver les paysages et les sites	p. 26
2.3 Relever, préserver et transmettre la mémoire du Parc	p. 28
<b>CHAPITRE 3 – AGRICULTURE – PASTORALISME</b>	<b>p. 30</b>
3.1 Contribuer à une gestion agricole compatible avec un développement durable	p. 30
3.2 Concevoir les équipements d'alpage d'une façon adaptée à la préservation des milieux, des ressources naturelles et des paysages	p. 31
3.3 Optimiser les interactions entre agriculture et faune sauvage	p. 32
<b>CHAPITRE 4 – DECOUVERTE DU PARC ET GESTION DE LA FREQUENTATION TOURISTIQUE</b>	<b>p. 34</b>
4.1 Optimiser les accès routiers aux sites fréquentes et répartir les flux entre ces sites	p. 34
4.2 Maitriser les pratiques de découverte de l'espace-Parc	p. 36
4.3 Développer un réseau cohérent d'hébergements liés à la randonnée	p. 39
<b>CHAPITRE 5 – COMMUNICATION – ANIMATION – PEDAGOGIE</b>	<b>p. 48</b>
5.1 Intégrer le Parc à la vie des vallées pour mieux faire comprendre et relayer son action	p. 48
5.2 Sensibiliser les jeunes publics, acteurs de demain	p. 49

5.3 Accueillir les visiteurs sur le territoire	p. 50
5.4 Informer et sensibiliser le grand public hors territoire	p. 53
5.5 Renforcer la communication interne pour une meilleure unité et cohérence de la communication du Parc	p. 55
<b>CHAPITRE 6 – CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT LOCAL</b>	<b>p. 57</b>
6.1 Développer des synergies entre le Parc et les acteurs locaux	p. 57
6.2 Mettre en valeur l'identité du territoire	p. 59
<b>CHAPITRE 7 – RELATIONS INTERNATIONALES</b>	<b>p. 60</b>
7.1 Développer des synergies avec des parcs étrangers	p. 60
7.2 Valoriser l'expérience du Parc et renforcer son image et sa notoriété au service de son territoire	p. 61
<b>CHAPITRE 8 – MOYENS, OUTILS ET METHODES</b>	<b>p. 62</b>
8.1 Le personnel	p. 62
8.2 Outils et méthodes	p. 70
8.3 Moyens matériels et financiers	p. 76



## ELEMENTS MARQUANTS DE L'A NNEE 2005

Parmi les actions menées en 2005 par le Parc, les points forts suivants peuvent être mis en évidence.

✦ Le Conseil d'administration a été renouvelé par arrêté ministériel du 27 mai 2005 et installé le 24 juin 2005.

✦ Le Conseil scientifique, renouvelé par arrêté préfectoral du 14 décembre 2004, a été installé le 10 mars 2005.

✦ Le Parc a été étroitement associé à l'élaboration du projet de loi sur les Parcs nationaux, qui sortira au début de l'année 2006, dans le cadre de réunions associant les présidents et les directeurs de parcs.

✦ Une démarche managériale a été lancée au mois de mai 2005, sous la forme de stages de management intitulés « mieux travailler ensemble » et animés par un spécialiste de l'institut de formation du Ministère de l'écologie et du développement durable (IFORE).

Tous les personnels du Parc auront participé à ces stages au début de l'année 2006.

L'objectif est d'aboutir à une vision partagée sur les enjeux et les objectifs du Parc national de la Vanoise.

Cette démarche a d'ores et déjà permis une avancée concrète en terme de management, en matière de conduite des réunions d'équipes.

L'adoption du processus de la « réunion déléguée » permet maintenant la tenue de réunions efficaces et productives.

✦ Le suivi-évaluation du Programme d'aménagement a été réalisé pour la première fois sur une année complète :

- Saisie du temps consacré par l'ensemble des personnels à chaque action,
- Renseignement des fiches-actions, permettant de suivre la mise en place, la vie et l'historique de chacune des actions du Programme d'aménagement.

Une présentation de ce suivi-évaluation a été faite aux partenaires du Parc en décembre 2005.

Ils se sont montrés particulièrement intéressés par le dispositif en place, qui sera valorisé dans le cadre de l'évaluation intermédiaire du Programme d'aménagement à mener en 2006.

✦ Les plans de gestion des secteurs de Modane et Val d'Isère ont été élaborés et présentés aux élus lors des réunions de fin d'année organisées à leur attention.

Ceux de Bourg Saint Maurice, Pralognan la Vanoise et Termignon avaient été réalisés en 2004. Celui de Bonneval sur Arc, à réaliser en 2006, conclura cette réflexion, qui pourra alimenter l'élaboration de la future Charte.

✘ Le programme Interreg « Habitalp », dont l'objectif est l'élaboration d'une méthode de cartographie des milieux naturels commune aux espaces protégés, s'est poursuivi avec la réalisation de prises de vues aériennes en vue d'une couverture infra-rouge de l'espace-Parc, le lancement de la photo-interprétation confiée à un prestataire (l'Inventaire Forestier National), et un travail d'expertise confié à un autre prestataire en vue d'évaluer ce qu'apporte la méthode mise en œuvre dans le cadre du projet Habitalp à la localisation et au suivi des habitats « Natura 2000 ».

✘ Un consensus a été recueilli entre les partenaires du projet concernant la forêt de l'Orgère : une convention tripartite instaurant la création d'un observatoire pérenne de la forêt a été finalisée.

✘ L'élaboration d'un observatoire photographique du paysage a été bien avancée. Le projet vise à doter le Parc d'un fonds photographique permettant de suivre l'évolution des paysages depuis le XIXème siècle. Il est suivi par un Comité de pilotage associant largement les partenaires du Parc.

✘ Le Parc a fait réaliser une étude de définition d'un programme de valorisation de l'ancienne voie muletière, la « route du sel et des tommes » reliant Pralognan la Vanoise et Termignon, utilisée depuis le Moyen-Âge pour le commerce avec l'Italie.

L'étude comprend notamment des propositions concrètes pour la mise en valeur de ce patrimoine.

✘ Le tome 2 de l'ouvrage « Histoire et mémoires du Parc national de la Vanoise » a été publié.

✘ Pour la première année le Parc a réalisé l'inventaire et la caractérisation des zones humides de la zone périphérique, dans le prolongement du travail mené sur la zone centrale. Cette étude s'intègre dans le cadre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Rhône-Méditerranée – Corse. Elle sera terminée en 2007.

✘ Les trois couples de gypaètes barbus sédentarisés en Vanoise (à Peisey-Nancroix et Val d'Isère en Tarentaise, et à Termignon en Maurienne) ont donné naissance à trois jeunes gypaètes. La confirmation de l'installation du gypaète barbu est un événement marquant pour le Massif de la Vanoise.

✘ Le Parc est opérateur Natura 2000 pour le site « Massif de la Vanoise » (S 43).

L'élaboration du document d'objectifs opérationnel a débuté en juillet 2005, une chargée d'études ayant été recrutée pour mener à bien ce projet. Le Comité local de suivi réuni en décembre 2005 a approuvé le calendrier et le mode de travail proposé par le Parc, qui donne une place prépondérante à la concertation avec les acteurs du territoire. Ce travail sera terminé en mai 2006.

✘ Le Parc a fortement contribué à la gestion du dossier relatif aux grands prédateurs, piloté par la DDAF : suivi hivernal de l'espèce, réalisation de constats, aide technique et complément de financement à des mesures de protection des troupeaux, participation à l'opération de tir menée en Haute-Maurienne.

Il convient de noter que les agents des secteurs sont les premiers contacts sur le terrain, pour les éleveurs ayant subi des dommages. Ils ont donc un rôle d'écoute qui est à souligner.

✦ Les 15 points d'information sur sites mis en place en 2004 ont été complétés en 2005 par 65 panneaux permettant aux visiteurs de mieux connaître et comprendre les caractéristiques du patrimoine naturel et culturel local.

✦ Le protocole alpinisme-escalade a été mis au point avec les partenaires concernés et approuvé par le Conseil d'administration du Parc.

✦ Une Charte de gestion environnementale des refuges a été élaborée. Elle définit des préconisations et des critères d'évaluation pour une démarche intéressant tous les refuges de l'espace-Parc.

Elle a été approuvée par le Conseil d'administration.

Dans ce cadre a été réalisée une étude de faisabilité technique et environnementale de 5 picocentrales hydroélectriques, qui pourrait conduire à la promotion de ce type d'énergie.

✦ Comme chaque année le Parc a développé, vis à vis du grand public, un éventail diversifié d'animations.

Ce sont 10 400 personnes qui ont ainsi bénéficié de 320 animations, témoignant de l'attractivité exercée par le Parc vis à vis du public touristique estival.

✦ Le programme détaillé de requalification de l'actuelle maison du Parc et du tourisme à Pralognan la Vanoise a été finalisé.

Dans ce dossier, l'architecte conseil du Parc supervise les phases d'études et de conception, en lien avec l'équipe du Parc.

✦ Le Parc a passé une convention avec la Chaîne TV8 Mont Blanc pour la production de six films de huit minutes chacun sur des sujets représentatifs des missions du Parc.

Cette action est de nature à conforter l'action de communication du Parc pour une meilleure connaissance par le public des pays de Savoie.

✦ Dans le cadre du partenariat que le Parc souhaite développer et renforcer, il convient de noter sa participation au réseau régional des espaces protégés mis en place par la Région Rhône-Alpes, qui par ailleurs apporte un soutien financier régulier et significatif à de nombreuses actions.

✦ Les élus des communes de l'espace-Parc ont fortement participé aux réunions de fin d'année par secteur, qui constituent un rendez-vous mutuellement apprécié.

Elles ont été l'occasion de leur présenter l'action du Parc et d'échanger sur les thèmes qui les intéressaient plus particulièrement.

✦ L'élaboration des documents sur le patrimoine naturel des communes de l'espace-Parc constitue également un moment privilégié de partenariat entre le Parc et les communes qui en bénéficient.

Cette année, les documents de Lanslebourg, Pralognan la Vanoise et Villarodin-Bourget ont été élaborés.

La qualité du document et la richesse des informations propres à la commune en font un ouvrage particulièrement apprécié de tous.

✦ Le schéma d'interprétation global de l'espace-Parc a été finalisé. Il sera valorisé en 2006 après approbation par le Conseil d'administration.

## CHAPITRE 1 - BIODIVERSITE

Le partenariat est privilégié dans toutes les actions menées par le Parc, notamment dans le cadre de programmes européens à l'échelle de l'arc alpin.

Le Comité scientifique, instance de concertation renouvelée à la fin de l'année 2004 s'est réuni 3 fois. Il a une mission d'appui et de proposition auprès du Conseil d'administration et de la direction du Parc.

### 1.1 - MAINTENIR UNE DIVERSITE GLOBALE DES HABITATS ET DES ESPECES

#### 1.1.1 - Disposer d'une cartographie des habitats naturels

##### 1.1.1.1 Participation à l'opération INTERREG IIIB Habitats

Dans le cadre de ce projet, le Parc national de la Vanoise a commandé en 2003 la réalisation d'une couverture photo-aérienne infra-rouge fausses couleurs de l'ensemble de son territoire (zones centrale et périphérique). Cette prestation a été confiée à l'entreprise AEROSCAN, dans le cadre d'un marché public. Après les campagnes de prises de vues réalisées en 2004 et 2005, la majeure partie du territoire du Parc est maintenant couverte. Un complément sera toutefois effectué en 2006 pour effectuer des prises de vues complémentaires des fonds de vallées à plus basse altitude. Les photos réalisées à l'échelle du 1/10 000ème (en moyenne) sont disponibles à la fois sous forme de clichés originaux (diapositives) et au format numérique (images scannées de haute précision). Par ailleurs, sur la zone-test destinée à être cartographiée, les photos d'origine ont fait l'objet d'un redressement. Le Parc dispose ainsi des orthophotos au format numérique, superposables avec les fonds topographiques de l'IGN. L'ensemble de ces documents sont propriété du parc.

Les travaux de photo-interprétation ont été confiés à un prestataire extérieur (Inventaire Forestier National) après appel d'offres. La cartographie de l'occupation du sol et des milieux naturels de la zone-test a démarré au printemps 2005 et se terminera en 2006.

Par ailleurs, le Parc national de la Vanoise, en tant que responsable d'un module de travail spécifique de ce projet, a confié une expertise à un prestataire (bureau d'études Suisse « Raymond DELARZE »). Il s'agit d'évaluer ce qu'apporte la méthode mise en œuvre dans le cadre de ce projet à la localisation et au suivi des habitats Natura 2000.

D'autres applications de la méthode, mises en œuvre dans le cadre de modules de travail pilotés par d'autres partenaires du programme, sont actuellement en cours de réalisation (ex. : caractérisation de la biodiversité paysagère, ...).

L'ensemble du projet prend fin en novembre 2006.

##### 1.1.1.2 Cartographie des habitats sur la Réserve naturelle du plan de Tueda

Le programme d'aménagement prévoyait la réalisation d'une cartographie des habitats (au sens de la Directive Habitats) sur une partie de la zone photo-interprétée dans le cadre du projet INTERREG HABITALP incluse dans le Site Natura 2000 « Massif de la Vanoise ». Cette opération devait permettre de confronter et comparer deux « méthodes de cartographie des milieux naturels »

testées à cette occasion sur une même portion de territoire. La première méthode, développée dans le cadre du projet INTERREG HABITALP, relève d'une approche de type « occupation du sol » et est basée sur une classification « physionomique » des milieux naturels (forêts, landes, pelouses, ...). La seconde correspond strictement au cahier des charges établi pour les cartographies devant être réalisées sur les sites Natura 2000 (dans le cadre des documents d'objectifs). La typologie des milieux naturels utilisée correspond à celle de la Directive Habitats, déclinée, en France, par les Cahiers d'habitats. Elle relève d'une approche de type phytosociologique, et distingue les milieux à partir de leur composition floristique et de leurs principales caractéristiques écologiques.

Cette opération a démarré en 2005 par le territoire de la Réserve naturelle du Plan de Tueda (11 km<sup>2</sup>). La cartographie de ce secteur est réalisée sur deux saisons de végétation, et sera terminée fin 2006. Les travaux ont été confiés à un Bureau d'études spécialisé (ECOSYLVE) après appel d'offres.

La cartographie réalisée en 2005 couvre la moitié nord de la réserve. Le cahier des charges de la prestation prévoit de tester l'intérêt de disposer des résultats de la photo-interprétation « physionomique » produite par le programme HABITALP pour la réalisation de la « cartographie des habitats Natura 2000 ». Il devra notamment évaluer si la délimitation préalable d'unités physionomiques issues d'HABITALP permet de gagner du temps et facilite le travail de terrain. Ce dernier reste en effet indispensable pour réaliser une cartographie à grande échelle des habitats mais est très gourmand en temps. Dans cette perspective, des échanges techniques ont eu lieu entre le prestataire et les photo-interprètes HABITALP.

### 1.1.2 - Enrichir les connaissances sur la répartition des espèces animales et leur statut biologique

#### 1.1.2.2 Création d'une base de données et restitution cartographique

Afin d'améliorer les connaissances de la répartition spatio-temporelle, du statut biologique des différentes espèces de vertébrés présentes sur l'espace-Parc, et de participer à l'évaluation de leur valeur patrimoniale enfin de rendre ces données plus facilement accessibles, notamment en matière de gestion des habitats sensibles, des protocoles ainsi que les masques de saisie correspondants ont été élaborés en lien avec l'unité SIG du Parc. Des tests sur cette nouvelle base de données sont en cours sur les secteurs de Bourg Saint Maurice et de Modane. Pour en tirer les enseignements et étendre ce nouveau protocole à l'ensemble des secteurs du Parc il conviendra en 2006 d'établir une synthèse des tests menés.

## **1.2 - PRESERVER EN PRIORITE CERTAINS HABITATS ET ESPECES DE TRES FORT INTERET PATRIMONIAL**

### 1.2.2 - Enrayer la disparition d'es zones humides et maintenir les plus intéressantes dans un bon état de conservation

#### 1.2.2.1 Inventaire localisé, caractérisation et évaluation des marais et tourbières de la zone périphérique et porter à connaissance.

Le Parc a réalisé en 2005 le premier tiers de l'inventaire des zones humides de la zone périphérique. Cet inventaire a porté sur les communes des Allues, Bellentre, Bonneval-sur-Arc, Champagny, Peisey-Nancroix, Planay, Pralognan et Saint-Bon. Au total c'est 472 sites qui ont été cartographiés

et caractérisés. Le repérage des zones humides a pu être effectué sur photo aérienne à Saint-Martin-de-Belleville mais la phase d'inventaire sur le terrain est reporté à 2006 pour cette commune. Outre les spécificités du travail mené par le Parc notamment en matière de caractérisation phytosociologique des groupements végétaux, cet inventaire s'inscrit dans une démarche globale de connaissance des milieux humides réalisé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Le coût de l'opération est de 40 000 € par an. Le plan de financement est le suivant : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 20 000 €, Région Rhône-Alpes 10 000 €, Parc national de la Vanoise 10 000 €.

La fin de ce programme d'inventaire est prévu pour 2007.

#### 1.2.2.3 Choix de sites prioritaires, diagnostics, plans de gestion.

A l'exception de la participation du Parc à un chantier de débroussaillage du marais du plan de l'Eau à St-Martin-de-Belleville avec le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie, aucune autre action de gestion n'a été réalisée en 2005.

#### 1.2.4 - Compléter la caractérisation et l'évaluation de l'intérêt écologique des prairies de fauche

##### 1.2.4.2 Dénombrement annuel des oiseaux prairiaux

Le Parc national de la Vanoise a poursuivi son implication dans l'Observatoire national des prairies de fauche mis en place par l'O.N.C.F.S. L'objet de ce monitoring est de mettre en relation les pratiques de fauche (dates, modalités, type d'amendement...) avec la diversité et l'abondance des peuplements aviens. Une vingtaine de stations situées en Maurienne, réparties entre Aussois et Bonneval-sur-Arc, sont dénombrées annuellement, entre les mois de juin et de juillet, par la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA).

Sur Termignon et Bonneval sur Arc les résultats ont été recueillis avec une diminution notable des densités de Tarier des prés en fond de vallée (la lenta et la Duis), diminution imputable à la sécheresse qui minimise, de façon limitante pour cette espèce, la hauteur du couvert herbacé. Par contre, sur plusieurs stations a été notée la présence de la Caille des blés, espèce migratrice qui s'était fortement raréfiée depuis plusieurs années.

#### 1.2.5 - Développer les méthodes visant à apprécier la cinétique des populations d'ongulés sauvages et leur répartition spatiale

##### 1.2.5.1 Tests de méthodes alternatives aux dénombrements d'ongulés sauvages pour suivre leur démographie en lien avec d'autres parcs et structures

Dans le but de mener une réflexion approfondie sur les méthodes permettant d'apprécier la tendance évolutive des effectifs, en particulier de façon alternative aux comptages (ex. : suivi d'indices démographiques), et d'examiner leur faisabilité sur le terrain, une thèse universitaire a débuté en septembre 2004 et se poursuivra jusqu'en 2007. Elle est réalisée sous la co-tutelle des universités de Lyon 1 et de Sherbrook (Canada) et en collaboration avec les Parcs nationaux des

Ecrins, du Mercantour et du Grand-Paradis (Italie) et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Un projet détaillé présentant les objectifs, les principaux axes de travail ainsi qu'un échéancier annuel a été élaboré. Les données utilisées sont celles recueillies dans le cadre de l'étude sur le fonctionnement démographique d'une population de bouquetins en évolution naturelle (Modane, cf. 1.2.5.3) et du suivi des femelles effectué par le secteur de Val d'Isère. Sur ce dernier secteur, 2 nouvelles femelles ont été équipées de colliers émetteurs en 2005.

#### 1.2.5.2 Poursuite des dénombrements globaux pendant la période de transition

##### **Bouquetin :**

Le dénombrement global de bouquetins des Alpes, sur l'ensemble du Parc national de la Vanoise et sa proche périphérie, a été mené à bien dans son intégralité, entre le 21 juin et le 12 juillet 2005. Ce dénombrement exhaustif qui requiert au total 250 journées- agents a été pratiqué sur les différentes sous-populations de Vanoise : populations originelles de Maurienne, populations réintroduites de Peisey et de Champagny en Vanoise, populations transfrontalières de Val d'Isère et de Bonneval sur Arc. La population globale a été évaluée à 2 568 individus contre 2 066 recensés en 2003. L'augmentation concerne l'ensemble des noyaux de population, à l'exception de celui de Bonneval-sur-Arc. L'hypothèse d'un ralentissement de l'accroissement émis en 2003 ne se trouve donc pas corroboré par ces résultats et tend à démontrer que les conditions de canicule avaient bien affecté cette année là la répartition des animaux ainsi que leur dynamique de population, puisque le taux moyen de reproduction s'établissait alors à 0,33 cabris par femelle contre 0,43 en 2005.

Considérés séparément, les effectifs des différents noyaux de populations s'établissent en 2005 à 1 201 individus pour les populations indigènes (Modane, Termignon et Pralognan (Eaux- Noires)), 724 individus pour les populations réintroduites de Peisey et de Champagny, 508 bouquetins pour les populations en migration avec l'Italie, dont celles issues du Parc national du Grand Paradis (respectivement 353 individus pour Prariond – Sassièrre et 155 pour Bonneval, enfin 135 bouquetins ont été dénombrés sur le secteur du Bochor –Grand Bec.

Si le taux moyen d'accroissement des populations du Parc s'établit à 6,2 % au cours de la période 1991-2005, ce résultat masque une grande disparité entre populations puisque ces taux sont inférieurs à 5 % dans les populations anciennes (4,5 % en Maurienne et 3 % sur Prariond- Sassièrre, en marge du Grand Paradis). Par contre le taux avoisine les 10 % dans les populations réintroduites de Peisey Champagny, il atteint 16,6% pour ce qui est de la colonisation du secteur de Bochor.

##### **Chamois :**

Au début de l'automne ce sont deux massifs "plans de chasse" qui ont été dénombrés en Vanoise avec le concours de la Fédération des chasseurs de la Savoie et de quelques membres d' ACCA locales : ces massifs couvrent le Grand- Bec d'une part et celui de Parrachée-Polset d'autre part.

Le massif du Grand Bec dans son intégralité a été dénombré le 24 septembre 2005, avec le concours d'une trentaine d'observateurs répartis sur une vingtaine de quartiers de comptage.

Le résultat global s'élève à 705 chamois dénombrés et parmi eux 136 cabris, ce qui donne un taux de cabri sur l'ensemble de la population de 19,3 %. Ce chiffre est inférieur à celui du dernier recensement pratiqué en 2001, où il atteignait 26,7 %.

L'enseignement le plus instructif est la baisse notable de la population qui s'observe maintenant depuis 1998, année où les effectifs globaux (sur un secteur plus restreint) s'élevaient à 952 individus.

### 1.2.5.3 Poursuite de l'étude concernant le fonctionnement démographique d'une population de bouquetins en évolution naturelle (Modane)

Dans le cadre de l'étude visant à décrire le fonctionnement démographique général d'une population de bouquetins en évolution naturelle (Modane), et à analyser la variation interannuelle (influence de la météorologie, mécanismes de compensation) ainsi que l'impact d'événements extérieurs, 4 nouvelles femelles ont été capturées et équipées de colliers émetteurs cette année ; 55 femelles, au total, ont été observées en 2005. En complément du suivi assuré par les agents, deux stagiaires ont été recrutés durant 3 mois (15 avril - 15 juillet). Le traitement global des données donnera lieu à un rapport en fin de programme, prévu en 2007 (les données sont également exploitées dans le cadre d'une thèse, cf. 1.2.5.1).

### 1.2.6 - S'impliquer, aux côtés du Parc national du Grand Paradis, dans les programmes de recherche et les réflexions liés à la gestion et la conservation du Bouquetin des Alpes et de ses habitats

#### 1.2.6.1 - Mise en œuvre du programme Interreg IIIA avec le Parc national du Grand Paradis

Ce programme s'est achevé officiellement en décembre 2004. Un rapport officiel a été rédigé (en italien) et remis aux autorités compétentes en mars 2005. Trois des 7 colliers encore sur le terrain, posés en 2004, ont été récupérés en 2005. Les données recueillies ont permis de dresser des cartes de déplacements des individus concernés.

### 1.2.7 - Mener des actions en faveur des habitats de reproduction des grands rapaces rupicoles, en particulier du Gypaète barbu

#### 1.2.7.1. Recueil des éléments de connaissance des différentes espèces d'oiseaux.

##### **Aigle royal :**

Au cours de l'année 2005, le suivi de la reproduction des différents couples d'aigles royaux qui nidifient dans le Parc de la Vanoise et sa zone périphérique a été poursuivi sur les six secteurs de terrain. De même, la recherche de nouvelles aires de cette espèce a été entreprise, afin de les considérer notamment dans les projets d'équipements touristiques tels que les via ferrata.

Ainsi, sur les quinze couples territoriaux qui nidifient en Tarentaise, 4 seulement se sont reproduits (contre 13 en 2004). Parmi ces 4 couples, celui de Val d'Isère a permis l'envol de 2 aiglons et les autres ont réussi à élever 1 aiglon : couples de Tignes, de Saint Martin de Belleville et de Siaix. Ces résultats sont très faibles eu égard aux 11 aiglons enregistrés à l'envol, dans cette même vallée, en 2004, lesquels constituaient un record. Par ailleurs, 1 nouvelle aire a été découverte sur le secteur de Sééz, ce qui porte à 84 le nombre total d'aires répertoriées pour cette espèce en Tarentaise.

En Maurienne, la reproduction a été relativement bonne puisque sur les 9 couples présents, entre le Freney et Bonneval-sur-Arc, 7 couples ont initié une reproduction et 5 d'entre eux l'ont menée à terme (trois des couples attribués au secteur de Bonneval, un au secteur de Termignon, un au secteur de Modane). Au total 6 aiglons ont été constatés à l'envol, le couple de Lanslevillard ayant produit 2 jeunes.

A noter enfin qu'un aigle adulte a été trouvé mort en aval de Pralognan-la Vanoise, le 24 avril 2005, sans doute du fait d'une collision.

### Autres grands rapaces :

#### **Faucon Pèlerin :**

Sur les quatre couples connus en Tarentaise (trois présents avec certitude : Pralognan, Sainte-Foy et Bourg Saint Maurice), un seul s'est reproduit : celui de Sainte-Foy-Tarentaise avec observation d'un juvénile en vol le 27 mai ; cependant cette reproduction ne semble par avoir eu lieu dans l'une des aires identifiées pour ce couple.

En Maurienne, sur les trois couples connus, une preuve de nidification a été recueillie cette année concernant le couple inféodé à la commune de Sollières- Sardières ; cependant aucun jeune n'a été constaté à l'envol.

#### **Circaète Jean Le blanc :**

Comme en 2003 et 2004, où une nidification avait été finement suivie sur le secteur de Modane, la reproduction de cette espèce a eu lieu mais plus en aval dans la vallée Le jeune s'est envolé dans la dernière décade du mois d'août.

A noter que plusieurs observations de l'espèce ont été effectuées sur Lanslevillard et Lanslebourg ainsi qu'au Mont Cenis, laissant supposer la présence d'un couple cantonné dans la haute vallée de Maurienne ou le Val de Suze en Italie.

### Nocturnes :

#### **Grand duc d'Europe :**

Sur les 4 couples connus en Tarentaise, aucun ne semble s'être reproduit en 2005. A noter que le couple de Tignes les Brévières semble avoir été perturbé par l'ouverture d'un circuit automobile sur glace situé à proximité de l'aire.

En Maurienne, parmi les 4 couples suivis, celui d'Avrieux a mené à bien une reproduction avec 2 jeunes à l'envol.

#### **Chevêchette d'Europe :**

La pratique d'écoutes nocturnes, entre les mois de février et d'avril 2005, a permis de contacter l'espèce sur 3 communes de Tarentaise (contre cinq en 2004) : Saint-Foy-Tarentaise, Tignes et Villaroger.

En Maurienne, sa présence a été confirmée dans forêt de l'Orgère, commune de Villarodin-Bourget, où elle avait été découverte en 2003. Un nouveau site accueillant cette espèce a été identifié sur la commune de Lanslevillard.

En outre, des données concernant la Chouette (ou Nyctale) de Tengmalm ont été collectées afin d'apporter des éléments patrimoniaux susceptibles d'éclairer les plans de gestion des forêts de la zone périphérique du Parc, tant en Maurienne qu'en Tarentaise sur les six secteurs de terrain.

### 1.2.7.2 Participation au programme LIFE "Gypaète barbu" dans les Alpes

Le second programme Life Nature «Gypaète barbu dans les Alpes» a débuté en avril 2003 pour une durée de 4 années. Le porteur de ce projet est l'association Asters (gestionnaire des Réserves naturelles de Haute-Savoie). Le Parc national de la Vanoise est l'un des partenaires de ce programme aux côtés des Parcs nationaux du Mercantour, du Stelvio, du Gran Paradiso et de Alpi Maritime (Italie), de Hohe Tauern (Autriche) ainsi que de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (L.P.O.) et la Fondation pour la Conservation du gypaète barbu (F.C.B.V).

Parmi les actions conduites en 2005, figure le suivi des oiseaux erratiques ainsi que celui de la sédentarisation des individus réintroduits sur l'Arc alpin (137 individus relâchés depuis 1986) à partir de 4 principaux sites des Alpes. Ce monitoring est assuré à l'aide de fiches-contacts. Au cours de l'année 2005, les agents du Parc national de la Vanoise, et collaborateurs associés, ont renseigné 574 fiches d'observations. La synthèse de ces données a permis de confirmer la fréquentation privilégiée de l'espace-Parc au sein de l'Arc alpin. Ainsi, ce sont au moins vingt-quatre gypaètes différents qui ont fréquenté le massif durant l'année 2005 et, parmi eux, neuf oiseaux marqués, réintroduits entre 2004 et 2005.

Par ailleurs, trois couples reproducteurs sont toujours sédentarisés en Vanoise : l'un en Haute-Maurienne (Termignon), et les deux autres en Tarentaise (Val d'Isère et Peisey-Nancroix).

Un suivi intensif pratiqué par les agents de terrain, aidés de stagiaires, a permis de décrire finement la phénologie de la reproduction des trois couples et de la comparer à celle observée en 2004. La première date de ponte a été enregistrée entre le 24 et le 31 décembre 2004 à Val d'Isère, l'éclosion de 2 poussins notée le 25 février et l'envol du jeune baptisé "Nuage" par une classe locale, le 21 juin à 13 h 30.

A Termignon, la chronologie a été la suivante : ponte le 9 janvier, éclosion le 3 mars et envol du jeune baptisé "Notre ami" par les scolaires, le 1<sup>er</sup> Juillet.

Quant au couple de" Peisey-Nancroix, plus tardif, les dates clefs sont les suivantes : entre le 2 et le 5 février pour la ponte, entre le 28 et le 30 mars pour l'éclosion, le 5 août ayant vu l'envol du jeune "Peisyllon", dont le nom a été choisi par des élèves des classes de la commune.

Le Parc national de la Vanoise organisateur des rencontres internationales « Conservation du gypaète barbu et des grands rapaces dans les Alpes », en octobre 2004 à Termignon, a participé du 17 au 20 novembre 2005 à celles organisées à Cuneo par le Parc Alpi Maritime en collaboration avec celui du Mercantour.

#### 1.2.8 - Améliorer la connaissance des galliformes de montagne et de leurs habitats, en particulier du Lagopède alpin, dans le cadre de l'Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM)

##### 1.2.8.1 Lagopède alpin : participation au programme national "démographie et impact des activités humaines"

L'année 2005 a permis de finaliser la synthèse concernant le programme national de recherche développé en Vanoise, sur le site de Plan du Lac, dans les Pyrénées (massif du Canigou) ainsi qu'en Haute-Savoie (région de Samoëns).

Les résultats obtenus en particulier sur l'éco-éthologie de l'espèce l'ont été par le truchement de la capture et du suivi de femelles équipées de radio-émetteurs : 14 poules en ce qui concerne la Vanoise au cours des 3 années de l'étude.

Parmi les résultats acquis sur les trois sites, figure une meilleure connaissance de la phénologie de la reproduction de cette espèce qui, en ce qui concerne les pontes (y compris pontes de

remplacement de celles prédâtées, en particulier par le renard) et la couvaison, s'échelonne de la dernière décade de juin jusqu'à la mi août.

Ce résultat devrait permettre d'asseoir de façon plus fine les préconisations de gestion relatives au pastoralisme dans la tranche d'altitude considérée (2100 –2400m) en incitant le retard de l'inalpage.

Un autre résultat, particulièrement singulier, est le très faible succès reproductif de l'espèce enregistré sur les 3 sites, en moyenne de 0,3 à 0,4 jeunes par adulte au mois d'août. Le corollaire de ce taux de reproduction particulièrement bas est que le maintien de la population, constaté depuis 1997 au Plan du Lac (comptage des mâles au printemps), ne peut être assuré que par un très fort taux de survie des adultes.

En terme de gestion des habitats de l'espèce, il conviendrait donc de mieux identifier les zones d'hivernage comme celles notées à proximité du refuge de Vallonbrun, distantes de 8 à 9 km du site de reproduction.

( bibliographie : Novoa, CI et al. I 2005 – Lagopède alpin : démographie et impact des activités humaines. Rapport pour la DNP ( MEDD) 50 p. )

#### 1.2.8.2 Lagopède : dénombrement et suivi de la reproduction (protocole OGM),

La zone de référence du Plan du Lac, destinée à évaluer la tendance évolutive de la population de lagopède alpin, n'a pas été dénombrée en 2005 ; elle l'est désormais tout les deux ans et le sera donc au printemps 2006.

Ce fait est justifié par la stabilité remarquable des effectifs de coqs chanteurs au printemps, depuis 1997 au Plan du Lac (1 848 ha appréhendés), soit une densité d'environ 2 mâles de lagopède aux 100 ha.

#### 1.2.8.3 Perdrix - Bartavelle : appréciation du niveau d'abondance et de la tendance évolutive des effectifs

En 2005, les deux zones de référence que comporte la Vanoise, celles de Modane (700 ha) et de Tignes (2 000 ha), ont été dénombrées.

Sur Modane, les 3 dénombrements ont eu lieu les 03/05, 10/05 et 17/05. Le résultat retenu a été celui du 3 mai avec un total de 14 mâles chanteurs contactés, chiffre équivalent à celui de 2003 (13 coqs). En 2004, un maximum de 11 oiseaux avait été contacté.

Sur Tignes, les comptages ont eu lieu les 27/04, 4/05 et 9/05 (celui du 4/05 a été annulé pour cause de mauvaises conditions météorologiques). Le meilleur résultat enregistré a été celui obtenu le 27/05 avec un total de 20 mâles. Ce chiffre est nettement supérieur à ceux des précédents comptages qui révélaient 13 mâles en moyenne.

Cependant, plus que l'interprétation des résultats locaux une année donnée, ce sont l'ensemble des résultats obtenus qu'il convient de considérer à l'échelle de l'unité bio-géographique « Alpes Internes du Nord », unité pour laquelle les résultats de ces 3 dernières années indiquent une légère augmentation d'effectifs (probablement corrélés aux printemps cléments et aux étés secs), ceci contrairement aux autres unités bio-géographiques comme celle des Alpes internes du Sud où l'espèce est en forte diminution.

#### 1.2.8.4 Tétrasyre : appréciation du niveau d'abondance et de la tendance évolutive des effectifs

La zone de référence les Arcs-Villaroger n'a pas été dénombrée en 2005 elle est désormais comptabilisée tous les deux ans et le sera donc au printemps 2006.

#### 1.2.8.5 Cartographie des habitats potentiels des galliformes de montagne

Les chargés de mission de l'unité SIG ont réalisé, au cours du second semestre de l'année 2005, une cartographie des habitats potentiels en saison estivale des trois principales espèces de galliformes présentes en Vanoise, à savoir : Tétrasyre, Lagopède alpin et Perdrix bartavelle.

Ces cartes ont été élaborées à partir des milliers de fiches-contacts recueillies par les agents de terrain depuis une dizaine d'années ; celles considérées couvrent la période de fin avril à fin septembre.

Ce corpus de données a été confronté, pour chaque espèce, aux paramètres géographiques suivants : altitude, pente, exposition et occupation du sol (selon la typologie de la cartographie de l'IGN).

Ces cartes, qui seront prochainement confrontées à l'approche cartographique exécutée par l'Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM) en ce qui concerne le tétrasyre, revêtiront un double avantage :

- orienter les prospections ultérieures des agents de terrain vers les différentes catégories pour valider ou invalider le(s) modèle(s). (ex : zones favorables sans observation...)
- constituer une de référence pour la prise en compte des habitats sensibles des ces espèces dans les d'outils de planification tels que le schéma de gestion des espaces agricoles ou encore les documents d'objectifs Natura 2000.

#### 1.2.10 Actualiser l'évaluation patrimoniale de la flore, améliorer les connaissances sur la localisation des 200 espèces d'intérêt patrimonial, mettre en place un dispositif opérationnel de suivi de l'évolution des populations

##### 1.2.10.2 Réalisation d'inventaires "contact" et de prospections finalisées relatifs aux 200 espèces d'intérêt patrimonial sur les zones prioritaires.

En 2005, l'inventaire localisé des espèces d'intérêt patrimonial sur l'espace-Parc a été poursuivi sur la base de la liste des d'espèces prioritaires du programme d'aménagement (208 taxons). Cette liste prend en compte différents critères tels que la répartition globale, la responsabilité du Parc par rapport à cette répartition et à la répartition nationale, les risques qui pèsent sur les milieux de vie de ces espèces, la "valeur locale", etc. sans oublier le statut réglementaire.

Durant la saison de végétation 2005, les équipes du Parc ont effectué 3541 observations transcrites sur des fiches standards de collectes de données floristiques. La grande majorité de ces observations sont des données inédites. Les fiches sont saisies dans la base de données informatisée "Flore" du Parc national de la Vanoise. Au 15 février 2006, le nombre total de données, concernant presque exclusivement des plantes à forte valeur patrimoniale, est de 26907 enregistrements. Ces observations servent également à alimenter la banque de données du Conservatoire botanique national alpin par l'intermédiaire de son antenne en Savoie.

L'analyse plus détaillée de ces inventaires pour l'année 2005 montre que ces observations ont porté sur 152 espèces différentes dont :

- ✓ 53 espèces protégées
- ✓ 24 espèces inscrites sur le livre rouge de la flore rare et menacée de France.

En 2005, 35 agents du Parc et 3 gardes saisonniers des réserves naturelles ont participé à cet inventaire soit dans le cadre de journées dédiées aux prospections floristiques, soit lors des tournées régulières effectuées sur le terrain.

Ce bilan conséquent est à mettre en relation avec l'effort important consenti par le Parc pour la formation de ses agents de terrain à la botanique. En 2005 ont été organisées 12 sorties encadrées par le chargé de mission "flore" du Parc, totalisant l'équivalent de 45 journées de gardes moniteurs et de chefs de secteurs.

Parmi les principaux résultats enregistrés en 2005, nous pouvons noter :

- ✓ la découverte d'une nouvelle station de *Dracocephalum austriacum* à Lanslevillard. Cette observation ajoute une nouvelle espèce inscrite à la directive "Habitats" dans la zone centrale du Parc ;
- ✓ la découverte d'une nouvelle station de *Linnaea borealis* à Champagny en Vanoise. Toutes les populations françaises de cette espèce protégée, inscrite au "Livre rouge de la flore rare et menacée de France", sont localisées en Vanoise ;
- ✓ de nouvelles contributions importantes pour la connaissance de la distribution de certaines espèces à fort enjeu patrimonial (*Gagea villosa*, *Gentiana schleicheri*, *Oxytropis fetida*, *Polygala pedemontana*, *Salix glaucosericea*, *Valeriana celtica*, etc.) ;
- ✓ l'observation de quelques nouvelles stations de plantes messicoles (*Adonis aestivalis*, *Camelina microcarpa*, *Centaurea cyanus*). Un stage de longue durée est programmé en 2006 pour proposer un plan de conservation de ces populations particulièrement vulnérables (action 1.2.11.3).

#### 1.2.10.3 Suivi des stations des 40 espèces de flore inscrites au Livre rouge des espèces menacées en France.

Plusieurs espèces ont fait l'objet de relevés dans le cadre des protocoles de suivis menés directement par le Parc ou en collaboration avec d'autres organismes :

- poursuite du suivi d'une population de *Trifolium saxatile* à Orelle et mise en place du même protocole sur une population de Villaroger ;
- suivi des expérimentations de gestion des populations d'*Eryngium alpinum* à Termignon et Pralognan la Vanoise ;
- suivi de populations de *Crepis rhaetica*, *Potentilla nivea* à Tignes, etc.

Le Parc a également encadré un stage sur la "mise en place d'une stratégie de préservation d'une population d'une espèce végétale rare et menacée en France : *Androsace septentrionalis*" à Bramans.

#### 1.2.11 Préserver certaines espèces floristiques menacées

##### 1.2.11.1 Suivi et gestion des populations de Chardon bleu

A Pralognan la Vanoise, la gestion mise en place sur la station de Chardon bleu de la vallée de Chavière (au lieu-dit Les Diès) a été poursuivie pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive. La mise en oeuvre des mesures de gestion (fauche de fin d'été, enlèvement des ligneux, pose et entretien d'une clôture électrique limitant l'accès au troupeau bovin) est confiée depuis 1998 à un agriculteur de la commune dans le cadre d'un contrat financé sur crédits affectés aux sites Natura 2000.

Une information a été faite auprès des propriétaires concernés conjointement par le Parc et la Commune, pour leur présenter les mesures de gestion et leur intérêt.

Au cours de l'année 2005, cette opération a fait l'objet de deux tournages pour des projets de valorisation télévisuelle. Le film préparé par la chaîne Ushuaia sur le Parc national de la Vanoise a retenu ce thème (parmi d'autres). Il fera par ailleurs l'objet d'un traitement spécifique dans le cadre de la série de petits films documentaires réalisés par la chaîne TV 8 Mont Blanc. Ces différents films seront diffusés en 2006.

Le suivi scientifique conduit par le Laboratoire d'écologie alpine (Université Joseph Fourier de Grenoble) sur la population de Chardons bleu de Pralognan la Vanoise s'est poursuivi en 2005.

A Termignon, comme tous les ans depuis 1999, une mise en défens temporaire (mai à août) a été installée sur une partie de la station de chardons bleu (environ 1/2 ha), pour la préserver du pâturage ovin printanier. Des comptages de pieds ont été réalisés par les agents du secteur.

Pour la première fois depuis la mise en place de ces mesures, le suivi a permis de constater une augmentation très significative de la population. Au-delà de la mise en défens partielle, ce renforcement de la population est aussi à mettre en relation avec les modifications récentes de la pratique pastorale : la présence du loup sur le secteur a en effet conduit à un gardiennage du troupeau et un parcage de nuit.

### **1.3 - CONTRIBUER A L'ACTION DE L'ETAT SUR DES SITES A FINALITES DE PRESERVATION SPECIFIQUES**

#### 1.3.1 - Disposer de documents d'objectifs opérationnels sur les sites Natura 2000 de Vanoise

Les sites concernant l'espace-Parc sont les suivants :

- Formations forestières et herbacées sèches des alpes internes ( 880 ha concernant une partie de la zone périphérique) Site S 38. L'opérateur de ce site est l'Office national des forêts (ONF).
- Réseau des vallons d'altitude à Caricion ( 9 516 ha concernant une partie de la zone périphérique) Site S 39. L'opérateur de ce site est, depuis fin 2005, le Conservatoire du Patrimoine naturel de la Savoie (CPNS).
- Massif de la Vanoise ( 54 030 ha, presque en totalité en zone centrale) Site S 43. Le Parc national de la Vanoise en est l'opérateur.

Le Parc s'est fortement impliqué dans la démarche menée par la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt pour la définition d'un site Natura 2000 relatif aux prairies de fauche, dans le prolongement de l'opération locale agri-environnementale (OLAE) « Prairies de fauche de Haute Maurienne ».

Cet Habitat était jusqu'alors sous-représenté au niveau national, et la Commission Européenne avait adressé à l'Etat français une demande de propositions de sites en matière de prairies de fauche.

Le Parc, de par sa connaissance du territoire, a identifié les zones de présence des prairies de fauche, qui ont été soumises à un groupe de travail chargé d'élaborer les propositions relatives à cet Habitat.

Celles-ci concernent les communes d'Aussois, Bessans, Lanslebourg, Lanslevillard, Termignon.

Le Comité départemental Natura 2000 a ensuite été consulté par le M. le Préfet, préalablement à l'envoi de ces propositions au Ministère de l'écologie et du développement durable.

### 1.3.1.1 Document d'objectifs opérationnel pour le site « Massif de la Vanoise » (S43)

Une chargée d'études a été recrutée par le Parc national de la Vanoise à partir du 15 juillet 2005 pour l'élaboration du document d'objectifs opérationnel. Elle a pris des contacts avec tous les partenaires du territoire, élaboré des propositions dans le cadre de réunions associant ces partenaires et les équipes du Parc, en vue du Comité local de suivi qui s'est réuni fin 2005 sous la présidence du Sous-Préfet de Saint Jean de Maurienne.

Le Comité, qui s'est réuni dans un excellent climat de concertation, a validé le mode de travail proposé par le PNV, opérateur du site :

- large concertation,
- constitution de groupes de travail pour définir les objectifs et les actions de gestion préconisés pour la préservation de la biodiversité
- calendrier de travail.

L'élaboration du document d'objectifs opérationnel pour le site « Massif de la Vanoise » a ainsi débuté et se poursuivra jusqu'au mois d'avril 2006.

Pour mener à bien ce travail dans les meilleures conditions, le Parc s'est associé le concours d'un consultant spécialisé en médiation environnementale (GEYSER).

### 1.3.2 - Disposer d'un volet relatif à la zone de protection spéciale (ZPS) dans le document d'objectif du site Natura 2000 de la Vanoise (S43)

#### 1.3.2.1 Etude de la répartition des oiseaux de l'annexe I de la « Directive Oiseaux »

L'étude spécifique confiée au Centre de Recherches sur les Ecosystèmes d'Altitude (CREA) afin de préciser les « exigences écologiques du Crave à bec rouge en Vanoise », a été menée en Tarentaise au cours des années 2004 et 2005. Dans cette vallée seuls deux noyaux de populations ont pu être localisés en hivernage : l'un sur le secteur de Val d'Isère comportant une vingtaine d'individus et un second dans le Beaufortain approchant la trentaine de Craves.

Cette espèce, que l'on sait thermophile, est environ quatre fois mieux représentée en Maurienne avec près de 200 individus observés fin décembre 2002.

L'ensemble de la population de la Vanoise peut être estimé à quelque 250 individus.

### 1.3.3 - Elaborer ou actualiser les plans de gestion des Réserves naturelles

#### 1.3.3.1 Mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle du Plan de Tuéda

Le Comité consultatif s'est réuni le 8 décembre 2005, dans un excellent climat de concertation. Le nouveau technicien chargé de la gestion de la réserve naturelle (Frantz STORCK) a présenté les actions de gestion menées durant l'année.

Les travaux d'aménagement de la piste de l'Ours sont terminés et reconnus pour leur qualité en matière de prise en compte de l'environnement.

#### 1.3.3.2 Mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle de la Grande Sassièrè

Le projet de plan de gestion pour la période 2003-2009 avait reçu un avis favorable du comité consultatif de la réserve le 13 décembre 2004. En fin d'année 2005, il a été examiné par le CSRPN (Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature) qui a émis quelques propositions en vue de l'amélioration du document. Celles-ci seront prises en compte par le Parc, gestionnaire, avant transmission du dossier au CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) qui doit émettre un avis préalablement à l'agrément ministériel du plan de gestion.

Le Comité consultatif s'est réuni 8 décembre 2005, dans un excellent climat de concertation. Le technicien chargé de la gestion de la réserve naturelle (Thierry ARSAC) a présenté les actions de gestion menées durant l'année.

Il convient de noter l'aboutissement du dialogue relatif aux limites de la réserve naturelle, mené dans le cadre d'un groupe de travail animé par le technicien, et associant notamment les représentants de la Commune et des chasseurs. Un large consensus a été dégagé, à la satisfaction de l'ensemble des partenaires. Il a été présenté au Comité consultatif qui a émis un avis favorable à la proposition du groupe de travail.

#### 1.3.3.3 Elaboration et mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle de la Bailetaz

Le Comité consultatif s'est réuni 1er décembre 2005. Le technicien chargé de la gestion de la réserve naturelle (Thierry ARSAC) a présenté les actions de gestion menées durant l'année.

L'élaboration du diagnostic d'alpage de la réserve naturelle a été poursuivie par la Chambre d'agriculture. Il permettra de mettre au point le volet agricole du plan de gestion de la réserve, permettant d'achever la rédaction de celui-ci.

#### 1.3.4 Contribuer à la gestion des arrêtés de protection de biotopes situés dans l'espace-Parc

##### 1.3.4.1 Contribution à la gestion des arrêtés préfectoraux de protection de biotopes du mont Cenis et de l'Isèran

Une proposition de la D.D.A.F. de la Savoie de simplification de la réglementation de l'A.P.P.B. du mont Cenis et de modifications à la marge des limites sur des éléments marquants du paysage (sentiers, pistes, etc.) a été ajournée en commission départementale des sites. Des propositions doivent être réexaminées dans le cadre d'un groupe de travail associant les communes, en vue de l'obtention d'un consensus.

## 1.4 - RENDRE COMPATIBLES LES ACTIVITES HUMAINES AVEC LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES NATURELLES

### 1.4.3 - Obtenir une gestion forestière et des pratiques sylvicoles compatibles avec la protection des espèces et des habitats

#### 1.4.3.4 Synthèse des 4 études conduites sur la forêt de l'Orgère, pour en préconiser les modalités de gestion

L'année 2005 a été mise à profit par les trois partenaires que sont la commune de Villarodin-Bourget, l'Office National des Forêts et le Parc national de la Vanoise pour finaliser la convention tripartite instaurant la création d'un observatoire pérenne de la forêt de l'Orgère. Cette convention a été approuvée par le Conseil municipal et le 17 novembre 2005 par le Conseil d'administration du Parc. Elle sera signée au cours du premier trimestre 2006 et le Comité de pilotage définira les actions de suivi et de valorisation à mettre en œuvre.

### 1.4.4 - Mettre en œuvre les résultats des recherches appliquées concernant la cohabitation ongulés sauvages - ongulés domestiques et la transmission de pathologies (voir aussi chapitre 3)

#### 1.4.4.1 Renforcement de la veille sanitaire de la faune sauvage

Le suivi sanitaire s'est poursuivi en 2005 selon les 5 protocoles de veille mis en œuvre en continu, en lien avec le laboratoire départemental vétérinaire de la Savoie (convention concernant les analyses) et 3 vétérinaires vacataires présents sur le terrain (Karine Dessertenne pour la Maurienne, Marie Cadoz et Eric Belleau pour la Tarentaise):

- le recueil de prélèvements (cadavres ou animaux agonisants) dont l'autopsie et les examens de laboratoire permettent de diagnostiquer les causes de mortalité naturelle de la faune sauvage ;
- l'enregistrement des cas de mortalité observés sur chaque secteur grâce à une fiche spécifique, afin d'effectuer un suivi quantitatif de la mortalité naturelle ;
- les examens sanitaires (coprologies et sérologies) lors des captures d'animaux qui permettent d'évaluer le statut sanitaire global des ongulés
- en cas d'apparition de maladies ou de mortalité anormales, un système d'alerte peut être déclenché ;
- les études thématiques qui visent soit une espèce particulière, soit une maladie particulière.

Les rapports vétérinaires élaborés pour fin février 2006 permettront de synthétiser les résultats concernant l'année 2005. A signaler que les analyses sérologiques pratiquées sur les prélèvements réalisés lors d'autopsies ont révélé un cas de paratuberculose à Champagny-en-Vanoise. Il conviendra donc de rester vigilant sur ce secteur quant à l'apparition de nouveaux cas (signe extérieur : grande maigreur du sujet).

#### 1.4.4.2 Soutien aux programmes de recherche répondant aux problématiques du Parc

Programme de recherche "Cohabitations et transmissions de pathogènes" :

Ce programme a été prolongé jusqu'en décembre 2005 (fin du traitement des données). La rédaction d'un rapport synthétique reprenant l'ensemble des données et des résultats acquis au cours de ce programme est prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2006.

#### 1.4.5 - Limiter l'une des causes de mortalité des grands rapaces et des galliformes en visualisant les lignes et câbles dangereux

1.4.5.1 Inventaire des câbles et lignes électriques, puis signalisation ou suppression.

Sur les 37 stations de ski réparties autour de la Vanoise, 26 possèdent des infrastructures dangereuses pour l'avifaune. Parmi ces dernières, ont été répertoriés 59 téléskis, 6 télésièges et 3 télécabines. La poursuite de la signalisation de ces câbles a été effectuée, en partenariat avec les stations concernées et, à ce jour, ce sont 19 téléskis et 12 télésièges qui sont maintenant équipés. En 2005, l'absence de mortalité d'oiseaux à la périphérie des câbles équipés atteste de l'utilité de leur signalisation.

A noter que la visualisation des cordelines de téléskis a dû être interrompue du fait d'une défectuosité constatée dans le matériel utilisé (flotteurs en polyuréthane). En 2006, de nouveaux systèmes devraient être mis au point. En ce qui concerne les lignes électriques, quatre secteurs ont été jugés prioritaires : secteur de Tignes – Val d'Isère, secteur de Termignon, la vallée des Chapieux ainsi que le secteur des Encombres.

Des études et recherches de financement concernant la suppression ou l'enfouissement de deux lignes particulières, celle d'Entre-deux-Eaux (Termignon) sise à l'intérieur des limites de la zone centrale du Parc et celle reliant le Villaret-du-Nial au Saut (Tignes), dans la réserve naturelle de la Grande Sassièrre, sont toujours en cours.

#### 1.4.6 - Améliorer la prise en compte des données biologiques acquises par le Parc dans la gestion des espèces « gibiers » en zone périphérique

1.4.6.2 Participation aux différentes instances dans le domaine de la chasse et de la faune sauvage

En siégeant au Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS), le Parc fait prendre en compte les données démographiques acquises sur les espèces soumises aux plans de chasse en zone périphérique, telles que le chamois pour les ongulés et le tétras lyre et la perdrix bartavelle parmi les galliformes.

#### 1.4.7 - Améliorer la prise en compte des données biologiques dans la gestion des lacs et rivières en zone centrale.

1.4.7.3 Réalisation d'un diagnostic de chaque tronçon empoissonné en vue de consignes de gestion pour les rivières.

Cette action a été initiée et menée de front en 2005 en Maurienne avec l'action 1.4.8.1 consistant à établir un diagnostic de la qualité biologique des cours d'eau de la zone centrale.

L'étude a été conduite avec l'aide de la Fédération de Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique par M. Aurélien MERLO au titre de son stage de DESS. Elle a porté sur les rivières et ruisseaux suivants : Ruisseau du Saint Benoît, Doron de Termignon et Torrent de la Rocheure. Ont été réalisés : l'étude des macro-invertébrés aquatiques selon le protocole des Indices Biologiques Globaux Normalisés (IBGN), 2 campagnes d'analyses physico-chimiques, et des pêches électriques afin d'appréhender les peuplements piscicoles. En complément, des résultats de débits ont été fournis par EDF. Les résultats des analyses physico chimiques attestent pour les trois cours d'eau la très bonne qualité des eaux sans trace de pollution organique lors des prélèvements et sur les stations étudiées, à l'exception du Doron de Termignon en aval du camping (effluents domestiques). Par ailleurs, les IBGN, malgré les altitudes élevées des stations de prélèvement et donc des eaux très froides, ont révélé des indices satisfaisants, sans plus, traduisant une production autotrophe peu importante. Les populations piscicoles présentent des biomasses relativement faibles en cohérence avec les biomasses de macro-invertébrés et des taux de grossissement peu importants.

Des trois cours d'eau, c'est le Doron de Termignon qui présente les meilleures potentialités piscicoles avec des possibilités de reproduction naturelle. En ce sens, il serait souhaitable d'interrompre les déversements annuels de quelque 6000 alevins qui sont pratiqués afin d'attester cette possibilité.

Le ruisseau de saint Benoît quant à lui présente des capacités piscicoles beaucoup moins bonnes que celles du Doron de Termignon du fait de son altitude élevée (2 200 m). Néanmoins, pour ce cours d'eau également, au niveau du plateau du Fond d'Aussois, il conviendrait de cesser les alevinages pour attester la possibilité de reproduction naturelle de la truite Fario.

Concernant le Torrent de la Rocheure, bien qu'aucune pêche électrique n'ait pu être pratiquée, il est préconisé de maintenir la pratique actuelle de lâcher de 50 kg de truite sur un linéaire de 11 km, laquelle ne semble pas affecter la population de macro-invertébrés.

Il conviendra de communiquer les résultats de ces études et les préconisations qui en découlent aux associations de pêche locales, en lien avec la Fédération des pêcheurs.

## **1.5 - CONSTITUER UN TERRITOIRE DE REFERENCE POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE SUIVI DE L'EVOLUTION DES HABITATS ET DES ESPECES SUR LE LONG TERME**

### **1.5.1 - Rester un support pour la recherche scientifique sur des thèmes intéressants le Parc**

#### **1.5.1.1 Poursuite du suivi annuel du bilan de masse du glacier de Gébroulaz.**

L'étude annuelle du bilan de masse du glacier de Gébroulaz a été poursuivie en 2005 par le laboratoire de glaciologie et de géophysique de l'environnement (CNRS de Grenoble). En 2005, la régression du glacier a nouveau été constatée.

#### **1.5.1.3 Publication des connaissances scientifiques acquises par le Parc.**

Par ailleurs, le recueil et la lecture critique de divers articles devant être publiés dans le tome XXIII a débuté en 2005.

cours d'eau également, au niveau du plateau du Fond d'Aussois, il conviendrait de cesser les alevinages pour attester la possibilité de reproduction naturelle de la truite Fario.

Concernant le Torrent de la Rocheure, bien qu'aucune pêche électrique n'ait pu être pratiquée, il est préconisé de maintenir la pratique actuelle de lâcher de 50 kg de truite sur un linéaire de 11 km, laquelle ne semble pas affecter la population de macro-invertébrés.

Il conviendra de communiquer les résultats de ces études et les préconisations qui en découlent aux associations de pêche locales, en lien avec la Fédération des pêcheurs.

## CHAPITRE 2 - CARACTERE DU PARC

Le caractère du Parc est une notion qui intègre l'identité du territoire, ce qui en fait la spécificité, notamment aux plans paysager et culturel. Dans ce domaine, les actions marquantes de l'année 2005 ont été l'étude de valorisation de la Route du Sel, la poursuite d'un chantier-pilote de restauration de murettes sur une section de cet itinéraire, l'enlèvement, en lien avec EDF, d'installations obsolètes, la réflexion menée pour la mise en place d'un observatoire photographique du paysage et la vigilance apportée aux dossiers relatifs aux travaux d'aménagement sur lesquels le Parc a été consulté.

### 2.1 - RESPECTER LE CARACTERE DU PARC

#### 2.1.2 - Préciser les conditions d'autorisation de nouveaux aménagements en zone centrale.

##### 2.1.2.1 Nouveaux aménagements en zone centrale

En 2005, 23 autorisations de travaux ont été signées par le Directeur dont 17 concernaient des chalets d'alpages et des refuges. (voir tableau en annexe)

- Travaux liés aux travaux de sécurisation de la RD902 à Bonneval/Arc

Les travaux liés à la mise en place de 11 déclencheurs d'avalanches en zone centrale sur la commune de Bonneval/Arc ont été réalisés durant cette année 2005 (chantier de fin-juillet à début décembre).

Sur cette RD902, ont eu lieu également des travaux de confortement de la tête aval du tunnel de l'Iseran.

- Travaux liés à l'activité agricole

Plusieurs chalets d'alpages à vocation agricole, essentiellement situés en Haute-Maurienne, ont fait l'objet de travaux de restauration et d'amélioration paysagère à leurs abords immédiats.

- Travaux divers

D'autres travaux ont également été autorisés pendant cette année 2005 en zone centrale du Parc :

- refuges : mises aux normes, captages d'eau, requalification du bâtiment... notamment au Carro (Fédération française des clubs alpins et de montagne) ;
- création d'un sentier sur 1 200 ml reliant le GR 5 et le refuge d'Entre le Lac ;
- la restauration du refuge Regaud sur la commune de Peisey-Nancroix.

Le Parc a en outre participé à la définition du projet de reconstruction du refuge du Col de la Vanoise en lien avec la commune de Pralognan la Vanoise et la Fédération française des clubs alpins et de montagne.

### 2.1.3 - Participer avec attention à la mise en œuvre des procédures d'aménagement en zone périphérique

Le Parc s'engage à plusieurs niveaux dans la mise en œuvre des procédures d'aménagement en zone périphérique.

#### 2.1.3.1 Participation aux procédures de planification territoriale

- Participation aux groupes de travail organisés par la DDE pour la révision des PLU ; le Parc fournit alors des éléments pour les « porter à connaissance » et pour les notes de cadrage ; certaines communes demandent également au Parc de participer aux réunions de travail pour la rédaction effective de leur PLU : en 2005, 7 avis écrits et 3 réunions. (voir tableau en annexe)

#### 2.1.3.2 Traitement attentif des dossiers sur lesquels le Parc est consulté

- Participation aux groupes de travail amont mis en place par la Préfecture pour certains dossiers importants, comme les projets UTN (liaison Val-Cenis/Termignon et UTN de Ste Foy-Tarentaise) ; le Parc a également participé à la commission de suivi des travaux des pistes de l'Ours et du Sizerin dans la réserve naturelle du Plan de Tuéda et celle liée à la construction du télésiège du Laisinant à Val d'Isère ; 1 nouvel avis pour l'UTN de La Turra, 7 réunions et visites sur sites. (voir tableau en annexe)

- **Analyse de dossiers au titre des procédures du code de l'urbanisme (UTN, PC, DT, DAET) et au titre des procédures du code de l'environnement (retenues collinaires, aménagements de routes, aménagements EDF, carrières..)** : en 2005, 20 avis formulés. (voir tableau en annexe)

## **2.2 - PRESERVER LES PAYSAGES ET LES SITES**

### 2.2.2 - Conserver une mémoire visuelle de l'évolution des paysages

#### 2.2.2.1. Mise en place d'un observatoire photographique du paysage

- Un prestataire a été sélectionné (convention de trois ans) pour aider le Parc à animer ce programme : Caroline Mollie-Stefulesco, à qui le ministère de l'Environnement avait confié la mise en œuvre des observatoires nationaux de 1992 à 1999.
- Tenue de plusieurs réunions internes visant à définir le projet et la méthode.
- Rédaction d'une note illustrée, destinée aux membres du comité de pilotage et diffusée également aux personnels du Parc.
- Organisation de la première réunion du comité de pilotage en septembre 2005 avec présentation des expériences lancées par le ministère de l'Environnement.
- Sélection d'une artiste-photographe (convention de trois ans): Beatrix von Conta. Elle est chargée, à partir de 2006, de la réalisation des vues initiales de l'observatoire dit "prospectif", sur la base de cent sites choisis par le groupe de pilotage (vues qui donneront lieu ultérieurement à des reprises de vues ou reconductions, selon un pas de temps à définir). L'artiste-photographe travaillera en

collaboration étroite avec le groupe de pilotage et

l'Atelier photo du Parc. L'objectif est de constituer un fonds d'images prospectives afin d'illustrer les problématiques d'évolution des paysages de Vanoise, tant dans la zone centrale, que dans la zone périphérique. Au cours de sa mission, l'artiste-photographe effectuera les prises de vue de l'état initial (année 2006) ainsi que les premières reconductions, dans des conditions identiques de prises de vues.

- Sélection d'une documentaliste (convention de deux ans): Véronique Ristelhueber. Sa mission consiste en la recherche d'images anciennes pour la constitution de séries rétrospectives (observatoire dit "rétrospectif"). Cette action vise à doter le Parc d'un fonds de séries photographiques qui permettront de connaître l'évolution des paysages depuis le XIXe siècle. Ces images seront intégrées à la photothèque du Parc.
- Ce projet bénéficie d'un important soutien financier de la Région Rhône-Alpes.

#### 2.2.4 - Maintenir ou retrouver une qualité paysagère satisfaisante des paysages ordinaires

##### 2.2.4.1 Suppression des nuisances visuelles liées aux équipements obsolètes

L'objectif de cette action est de maintenir ou retrouver une qualité paysagère satisfaisante des paysages.

En 2005, deux principales actions de nettoyage de sites ont eu lieu :

- Nettoyage d'un ancien site de baraquement au Carlet à Sardières en partenariat avec EDF
- Démolition et évacuation de plots en béton d'un ancien téléphérique, ainsi que de sa gare d'arrivée, au lieu-dit « Sous Le Mont » à Termignon (maîtrise d'ouvrage de la commune avec l'aide de la Région, du Conseil général et du Parc).

Parallèlement à ces travaux, des chiffrages ont également été faits pour l'évacuation d'anciennes canalisations acier dans le vallon de la Sache à Tignes. Le plan de financement et les modalités de travaux ont été définis.

##### 2.2.4.2 Prévention de l'apparition de nouveaux problèmes paysagers

Ce travail s'effectue de façon continue, par l'intermédiaire de nos préconisations incluses :

- dans les autorisations de travaux en zone centrale
- dans les avis émis lors des procédures d'aménagements en zone périphérique.

A chaque réunion de concertation ou de travail sur l'aménagement d'une commune, le Parc met également en avant la valeur patrimoniale des paysages.

## **2.3 - REVELER, PRESERVER ET TRANSMETTRE LA MEMOIRE DU PARC**

### 2.3.1 - Conserver, restaurer et valoriser le patrimoine bâti

- Lors de la participation à l'élaboration des PLU, le Parc incite les communes à réaliser un inventaire de leur patrimoine bâti, et notamment un inventaire des chalets d'alpage.
- Le Parc participe également aux réunions du contrat global de développement Tarentaise, sur la thématique du patrimoine.
- Le Parc participe activement au Conservatoire des savoir-faire interparcs avec la poursuite à l'automne 2005 du chantier pilote à Pralognan : restauration des murets en pierres sèches et du sentier en amont des Barmettes (maîtrise d'ouvrage communale).
- Démarrage des travaux de restauration du refuge Regaud sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Peisey-Nancroix (reprises de maçonnerie, menuiserie et toiture).
- Les principes de l'optimisation de la politique d'aides pour la restauration des toitures traditionnelles ont été validés par le Conseil d'administration du Parc le 17 novembre 2005, avec notamment un zonage communal, de nouveaux critères d'éligibilité et de nouvelles règles d'intervention, la mise en place d'un partenariat avec le Conseil Général de la Savoie. Il reste à mettre en œuvre début 2006, les modalités pratiques de cette politique avec les communes.

Pour l'année 2005, quarante dossiers ont été reçus mais ils ont été mis en attente de la validation officielle des modalités pratiques.

Le Parc a fait réaliser, par convention avec l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers de Cluny, une étude de définition d'un programme de valorisation de l'ancienne voie muletière dite « route du sel et des fromages » reliant Pralognan et Termignon, utilisée depuis le Moyen-Age pour le commerce avec l'Italie. Cette étude comprend notamment un relevé du foncier sur l'ensemble du tracé, une recherche historique illustrée par de nombreuses photographies anciennes, un répertoire du patrimoine culturel, une analyse des techniques et savoir-faire liés à la construction et à l'entretien de la route du sel ainsi que des propositions concrètes pour la mise en valeur. Une partie de ce tracé est commun avec la Via Alpina, itinéraire pédestre transalpin de la Slovénie à Monaco.

### **2.3.2 - Connaître l'histoire du Parc et en préserver et valoriser les traces**

#### **2.3.2.1 Le Patrimoine archéologique**

Sur sollicitation de la commune de Bessans, soucieuse de préserver et valoriser son patrimoine archéologique, le Parc a apporté sa contribution technique et financière ( 5 000 € pour un montant total de l'opération de

52 111 € ) au projet d'aménagement du site du Rocher du Château, initié par la commune.

La paroi dominant le « Chemin du Petit-Bonheur » présente des peintures rupestres figurant des cerfs dont l'état de conservation tend à se dégrader. A proximité immédiate, l'endroit abrite un site de fouilles archéologiques de très grand intérêt. Les restes de charbon de bois, pierres brûlées et débris animaux qui y ont été retrouvés témoignent d'une occupation temporaire humaine dès la période du néolithique moyen. Ce sont actuellement les plus anciennes traces de la présence de l'homme en Maurienne.

L'aménagement réalisé vise à préserver ce patrimoine tout en assurant sa valorisation pédagogique et touristique. A cet effet une « barrière de blocs et de végétation » avait été mise en place en 2004 pour dissuader le public d'accéder au pied même de la paroi, à « portée de main » des peintures. En 2005, cet aménagement a été complété par la réalisation d'une plate-forme d'observation destinée à accueillir les visiteurs ainsi « tenus à distance ». Un dispositif faisant office de « loupe de grossissement » et la présence d'un panneau reproduisant les peintures pallient le manque de visibilité des peintures réelles, encore accentué par l'éloignement imposé. Trois panneaux thématiques complètent l'équipement d'interprétation.

### 2.3.2.2 Valorisation de l'histoire de la vie agro-pastorale en altitude

A la suite des travaux de prospection et de recherche confiés à Raphaël Excoffier et Valentina Zingari, il a été décidé de monter, en partenariat avec la FACIM et les accompagnateurs locaux « ambassadeurs » du Parc, des visites de découverte de ce riche patrimoine agro-pastoral. Malheureusement, le public a boudé ces sorties qui ont été annulées faute de participants.

### 2.3.2.3 Valorisation des travaux menés sur l'histoire et la mémoire du Parc

Le tome 2 de l'ouvrage « *Histoire et mémoires du Parc national de la Vanoise* » a été publié en 2005 en partenariat avec la Revue de géographie alpine. Ces deux tomes restituent de façon vivante et accessible à tous un travail de recherche sur l'histoire du Parc, à base d'entretiens avec des acteurs-clés et d'analyse d'archives. On notera en particulier l'intérêt de ce livre pour les nouveaux agents qui peuvent ainsi, pendant leur période de prise de poste, assimiler la quintessence de l'histoire de l'établissement où ils travaillent et situer leur action en cohérence avec celle-ci.

Ce travail se poursuit avec l'édition prévue en 2006 d'une galerie de portraits (personnels et acteurs du Parc depuis sa création), qui rassemblera la mémoire de la « grande famille » du Parc.

## **2.3.4 Connaître et valoriser les savoirs et savoir-faire traditionnels liés à l'usage de la nature**

### 2.3.4.3 Usages traditionnels de l'eau

La sécheresse estivale de 2003 et l'évolution appréhendée du climat a conduit le Parc à faire mener par Delphine MOREL, dans le cadre de la préparation de son diplôme d'ingénieur agronome de l'ENSAIA de Nancy, une étude des équipements d'approvisionnement et de distribution de l'eau à valeur patrimoniale dans l'espace Vanoise, portant principalement sur les canaux d'irrigation. Ces travaux, menés en association étroite avec les agents des secteurs, les communes, le monde agricole et les associations de valorisation patrimoniale, ont débouché sur un mémoire globalement très apprécié.

## CHAPITRE 3 - AGRICULTURE - PASTORALISME

En 2005, le Parc a continué à travailler en partenariat avec les instances agricoles en faveur d'un pastoralisme prenant en compte les spécificités environnementales du territoire.

L'élaboration du schéma de gestion des espaces agricoles a été poursuivie.

Le Parc s'est fortement impliqué dans la gestion du dossier des prédateurs, piloté par la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt sous l'autorité de M. le Préfet (réalisation de constats, participation à l'opération de tir menée à Termignon, en zone périphérique, et financement de mesures dans le cadre de la protection des troupeaux).

### 3.1 - CONTRIBUER A UNE GESTION AGRICOLE COMPATIBLE AVEC UN DEVELOPPEMENT DURABLE

#### 3.1.1 - Elaborer et appliquer un schéma de gestion des espaces agricoles com prenant notamment un schéma des alpages

##### 3.1.1.1 L'élaboration du schéma

L'élaboration du schéma de gestion des espaces agricoles de l'espace-Parc a été poursuivie en association avec la Chambre d'agriculture. Les cartes des enjeux patrimoniaux et agropastoraux ont été établies et la méthode de travail a été affinée pour permettre l'aboutissement de ce dossier au printemps 2006. Le Comité scientifique participe, par l'intermédiaire d'un groupe de travail restreint, à ce chantier. Ce projet a également été présenté aux élus locaux lors des réunions annuelles de rencontres que l'établissement organise par secteur.

#### 3.1.2 - Obtenir des pratiques agro-pastorales compatibles avec la protection des habitats, des espèces, de l'eau et des sols dans les alpages pâtures et les prairies de fauche

Le diagnostic d'alpage du Plan du Sel, réalisé en 2004, et celui de la Bailletaz encore en cours d'élaboration ont permis la tenue d'une concertation le 16 septembre 2005 avec les prestataires concernés, la DDAF, la Chambre d'agriculture et des agents du Parc pour optimiser le cahier des charges-type cadrant la réalisation des diagnostics et plans de gestion d'alpage. Ce document a ensuite été amendé et validé le 21 octobre 2005 par le Comité scientifique. Il sera mis en œuvre en 2006 sur quatre alpages de l'espace Parc.

#### 3.1.3 - Contribuer par le soutien au salariat agricole, à la mise en œuvre d'activités en faveur de l'environnement

### 3.1.3.1 Soutien à la mise en place expérimentale de mesures d'aide au salariat agricole à finalité environnementale aux emplois saisonniers

Cette action a permis en 2005 la réalisation sur le ban communal de Villaroger de travaux d'entretien de milieux pastoraux par un ouvrier saisonnier, employé par le Groupement d'employeurs pastoralisme et gestion des espaces naturels, par financements croisés des agriculteurs bénéficiaires, d'acteurs économiques locaux (Société des Arcs), de l'Office national des forêts, en tant que gestionnaire de la Réserve naturelle des Hauts-de-Villaroger, et du Parc national de la Vanoise. Ces travaux, en cours annuellement depuis 2002 sur ce site, contribuent progressivement à la réhabilitation d'espaces pastoraux envahis par une végétation ligneuse.

Cette mesure n'a pas été reconduite en Maurienne à partir de 2004, la charge de cofinancement ayant été jugée trop importante par les éleveurs, ne bénéficiant pas d'autres financements publics que ceux du Parc.

## **3.2- CONCEVOIR LES EQUIPEMENTS D'ALPAGE D'UNE FACON ADAPTEE A LA PRESERVATION DES MILIEUX, DES RESSOURCES NATURELLES ET DES PAYSAGES**

### 3.2.2 - Améliorer la qualité des bâtiments agricoles et de leurs équipements

Dans le cadre de la convention commune avec la Chambre d'agriculture, la préparation d'un guide des procédures pour des projets d'équipements pastoraux dans l'espace-Parc a été engagée, permettant aux agriculteurs concernés d'élaborer des dossiers de demande d'autorisation et/ou de subvention en tenant compte des réglementations existantes et des dispositifs d'appui financiers publics s'appliquant aux différents territoires existants dans l'espace-Parc (zones centrale et périphérique, réserves naturelles, sites classés ou inscrits ...). Ce document sera finalisé au printemps 2006 et diffusé auprès des agriculteurs de l'espace-Parc.

La contribution du Parc à des équipements d'alpage est liée à l'organisation des demandes de financement d'alpagistes au titre du volet « contrats d'alpage 2004/2005 » de la Région Rhône-Alpes, dont la Société d'Economie Alpestre assure en Savoie l'instruction technique. Les projets soutenus ont essentiellement trait à la fabrication fromagère en alpage à Termignon et à Pralognan la Vanoise et à la protection des troupeaux contre les grands prédateurs (cf. 3.3.3.1).

### 3.2.2.3 Soutien aux dispositifs d'épuration ou de stockage et d'évacuation réduisant

l'impact des effluents agricoles dans le milieu

Les équipements d'épuration des effluents de l'alpage du Plan du Sel, à Champagny-en-Vanoise, ont été mis en place à la fin de l'été et permettront par des dispositifs innovants de traiter le lactosérum issu de la fromagerie par lombricompostage et les eaux blanches et usées du chalet par rhizosphère à base de Rumex des Alpes. Le Parc avait contribué, en association avec la Chambre d'agriculture, à la définition de ces équipements et participera au suivi de la première année de fonctionnement de ces équipements en 2006.

### **3.3 - OPTIMISER LES INTERACTIONS ENTRE AGRICULTURE ET FAUNE SAUVAGE**

#### 3.3.1 - Mise en place de dispositifs permettant de réduire l'impact de certaines espèces animales sur les prairies de fauche en zone centrale

##### 3.3.1.2 Reprises contrôlées de marmottes

La campagne de réintroduction des marmottes issues de la zone centrale du Parc a été réalisée en 2005 en s'appuyant sur la charte examinée par le Comité scientifique en 2004. Seuls des pièges-cages ont été utilisés pour les captures. Un anesthésiant a été administré aux animaux capturés pour limiter leur stress lors des manipulations. Deux équipes de jeunes gens en formation cynégétique pour les captures proprement dites ont été mises en oeuvre, l'une à Termignon et l'autre à Bonneval-sur-Arc, pour concentrer et ainsi optimiser l'efficacité de la pression de capture sur la période de mi-mai à mi-juin. L'encadrement a été assuré par un agent technicien du Secteur de Bonneval, qui a également assuré la coordination avec les sociétés de chasse d'Alleverd (38), de Notre Dame des Millières (73) et de Sainte-Marie de Cuines (73), responsables de la réintroduction dans leurs communes.

##### 3.3.1.5 Participation à une politique de gestion des sangliers avec les organismes cynégétiques

Concernant les dégâts de sangliers sur prairies de fauche d'altitude en zone centrale, le principe de la procédure contractuelle avec les agriculteurs concernés, utilisée jusqu'à présent par le Parc actuellement uniquement à Termignon, a été reconduit en 2005. Toutefois, contrairement aux deux années antérieures, il n'a pas été fait de constat local de dégâts liés à des sangliers. L'arrêté, établi au cours des deux années antérieures, autorisant des opérations d'effarouchement et de tirs d'élimination de sangliers en zone centrale sous la responsabilité technique du chef de secteur de Termignon, n'a ainsi pas été reconduit en 2005.

#### 3.3.3 - Participer aux actions destinées à rendre compatibles l'activité agropastorale et la présence de grands prédateurs

L'année 2005 a été marquée par une augmentation de la présence des grands prédateurs sur l'espace-Parc, notamment en zone centrale.

Une manifestation de mécontentement, suite aux dégâts occasionnés par les loups aux troupeaux, a été organisée par les éleveurs à Termignon le 20 juillet 2005. Elle a provoqué le blocage de la RN6 durant plusieurs heures et a été suivie de dégradations sur des jardins de logements de gardes et d'une agression sur un conjoint d'un garde.

Les maires de plusieurs communes (Termignon, Aussois, Saint-André, Bramans et Sollières-Sardières) ont cosigné un arrêté « autorisant les chasseurs agréés à accompagner les éleveurs d'ovins sur tout le territoire

[ de ces communes ] y compris dans le Parc national de la Vanoise, jusqu'à ce que les problèmes posés par le prédateur soient résolus ». Cet arrêté a été jugé illégal par le tribunal administratif.

##### 3.3.3.1 Participation au réseau Grands prédateurs

Durant l'année 2005 :

- le Parc a réalisé, comme chaque année, les constats de dégâts intervenus en zone centrale, mais aussi en zone périphérique en cas d'indisponibilité des agents de l'ONCFS. Les communes principalement concernées durant l'été et l'automne 2005 ont été Termignon et Aussois en Maurienne et, dans une moindre mesure, Tignes en Tarentaise. Le temps consacré à cette mission a été d'environ 90 jours-agents. Les fiches réalisées par les agents dans le cadre de ces constats ont été aussitôt transmises à la DDAF pour suite à donner.
- Le Parc a également participé au suivi hivernal des prédateurs, en coordonnant des opérations en Haute-Maurienne, et à la recherche d'indices en Maurienne et en Tarentaise.

### 3.3.3.2 Partenariat avec la profession agricole et la DDAF pour la mise en place de moyens de protection des troupeaux

- Le secteur de Termignon a participé à la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2005 autorisant un effarouchement de loup et un tir de prélèvement sur les communes de Termignon, Sollières-Sardières et Lanslebourg-Mont-Cenis et à la mise en œuvre de hurlements provoqués, dans le cadre des opérations coordonnées par l'ONCFS. Le temps consacré à ces missions est évalué à 15 jours-agents. Le Parc a par ailleurs fourni un logement gratuit dans un bâtiment du Parc aux lieutenants de l'ovellerie lors de la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral.
- Enfin, un dispositif d'appui financier a été mis en place avec une enveloppe réservée sur le budget annuel du Parc, auprès des éleveurs au vu d'une demande de leur part pour la mise en place de moyens de protection des troupeaux. Ce dispositif permet soit de compléter les financements existants, soit de prendre en charge du matériel non financé par ailleurs, cela dans le respect de la réglementation en matière d'octroi des financements publics. Des parcs de regroupement de nuit en zone périphérique ont été financés à ce titre en 2005 sur la commune de Termignon.

## **CHAPITRE 4 - DECOUVERTE DU PARC ET GESTION DE LA FREQUENTATION TOURISTIQUE**

En matière d'équipements d'accueil, la création des points d'information sur sites a fortement mobilisé le pôle découverte-aménagement et les secteurs de terrain.

Concernant les refuges, on retiendra notamment, parmi les actions ayant abouti en 2005, l'apport très significatif de la charte de gestion environnementale des refuges, un outil d'aide à la décision et de sensibilisation qui éclaire d'un jour nouveau les relations entre les refuges et leur environnement.

### **4.1 - OPTIMISER LES ACCES ROUTIERS AUX SITES FREQUENTES ET REPARTIR LES FLUX ENTRE CES SITES**

#### 4.1.1 - Mettre en place un dispositif de suivi permanent des flux touristiques économiques

##### 4.1.1.1 Mise en place d'un dispositif de suivi permanent des flux touristiques

Afin de combler le manque d'informations sur les flux touristiques entre deux enquêtes quinquennales (2001, 2006), onze compteurs automatiques permanents « sentiers » ont été acquis par le Parc (Plan d'Amont, à Aussois, Bellecombe et le Coëtet à Termignon, le Saut à Tignes, les Prioux et Pont de la Pêche à Pralognan la Vanoise, Plaisance à Champagny et Prariond à Val d'Isère). Une consultation a été également menée pour l'achat de quatre compteurs routiers permanents qui seront installés en 2006 sur les principaux accès à la zone centrale. Cette opération est co-financée par l'Union européenne dans le cadre du programme Leader + Maurienne et par la Région.

##### 4.1.1.2 Troisième enquête de fréquentation

Le Parc a participé au développement des échanges et réflexions menés dans le cadre d'un groupe de travail interparcs sur les questions relatives au tourisme durable dans les parcs nationaux français. Ce groupe a été réuni par la DNP avec la collaboration de la mission interparcs et d'ODIT France.

En 2005, il a contribué à optimiser les dispositifs d'observation quantitative et qualitative de la fréquentation touristique en vue notamment des enquêtes prévues en 2006.

#### 4.1.3 - Résorber les problèmes locaux de saturation en période de pointe

##### 4.1.3.5. Accès et stationnement au parking de Bellecombe

Trois esquisses de réaménagement ont été élaborées et soumises à la commune de Termignon, afin que cette dernière puisse délibérer sur les grands principes de la requalification du site.

#### 4.1.3.7 Site du ham eau du Monal

L'étude a été arrêtée du fait des prestataires. Une nouvelle consultation de bureaux d'études aura lieu en 2006 pour l'aménagement du parking.

#### 4.1.3.11 Site de l'Orgère (commune de Villarodin-le Bourget)

Une proposition d'aménagement du site a été élaborée et soumise à l'examen de la commune, ainsi qu'un projet de cahier des charges pour la réalisation des travaux.

### **4.1.4 - Améliorer le traitement paysager et la fonctionnalité d'autres aires de stationnement**

#### 4.1.4.1 Site de Rosuel

Les propositions de restructuration du refuge et de requalification du site ont été validées par la Commune et le Parc.

La restructuration du refuge comprend deux phases techniques indépendantes :

- 1) requalification du volume existant avec optimisation des fonctions accueil-information tous publics.
- 2) Construction d'une extension à l'est pour l'animation, des réunions et le travail scolaire.

La requalification du site vise à améliorer l'accueil du public et la lisibilité du site au niveau des stationnements et les cheminements, avec notamment :

- chicane sur la route pour marquer l'entrée sur le site ,
- restructuration du parking avec mise en place d'aménagements paysagers,
- restructuration des cheminements,
- mise en place de signalétique (information, direction),
- mise en place de toilettes.

Les dossiers administratifs et de demandes de subventions ainsi que les dossiers techniques de consultations des entreprises seront préparés en 2006.

#### 4.1.4.2 Site du Monolithe de Sardières (communes d'Aussois et de Sollières-Sardières)

Les travaux d'aménagement paysager ont démarré fin d'été 2005 : requalification du sentier principal autour du monolithe avec un balisage visuel (plots bois avec fil inox), nombreuses fascines pour éviter l'érosion au pied du Monolithe et effacement des sentiers parasites.

La fin de tous les travaux est programmée en 2006.

#### 4.1.4.5 Site de plan d'Amont

Des principes d'aménagement ont été proposés à la commune d'Aussois en vue d'une validation.

#### 4.1.5 - Améliorer l'accueil du public sur les aires de stationnement

##### 4.1.5.1. Equipement des sites d'accès à la zone centrale en points d'information sur sites (P.I.S.)

Les travaux d'implantation de 15 points d'information sur les principaux accès à la zone centrale ont été réalisés en 2004 en mobilisant des techniques traditionnelles d'usage de la pierre. Les 65 panneaux qui illustrent les points d'information sur site ont été fabriqués par la société PRINT et réceptionnés au printemps 2005.

Chaque point comporte quatre panneaux : une composition photographique caractérisant la Vanoise, une carte de situation générale avec un message de bienvenue et le rappel de la réglementation, une carte du site où l'on se trouve, et un panneau thématique d'interprétation concernant un ou plusieurs éléments du patrimoine naturel ou culturel local.

L'Office national des forêts, qui avait été retenu pour cette prestation, a mis en place les panneaux durant le mois de juin et la première décade de juillet. Les travaux ont été réceptionnés de manière conforme le 19 juillet 2005 pour 15 sites : Polset, L'Orgère, Plan d'Amont, Les Grattais, Le Villaron, L'Ecot, La Lenta, L'Oulietta, Le Pont St Charles, Le Manchet, La Gurraz, Rosuel, Le Laisonnay d'en Bas, Les Barmettes, Le Pont de la Pêche.

Le site de L'Iseran n'a pas pu être équipé suite à des contraintes administratives, sa réalisation est donc repoussée à 2006. Celui de Bellecombe est conditionné par l'accord de la Commune dans le cadre d'une solution de réaménagement du parking.

## 4.2 - MAITRISER LES PRATIQUES DE DECOUVERTE DE L'ESPACE-PARC

### 4.2.1 - Favoriser la découverte par la promenade et la randonnée pédestres, en optimisant la gestion globale des sentiers

#### 4.2.1.3 Poursuite de la maintenance et de la réfection des sentiers, en régie et à l'entreprise

Le Parc a procédé au recrutement d'ouvriers saisonniers pour assurer l'entretien des sentiers et de son patrimoine immobilier. L'ensemble de ces contrats représente un équivalent de **42 mois à temps plein** qui se répartissent de la manière suivante :

- Secteur de Val d'Isère : 2 ouvriers sur 3 mois
- Secteur de Bourg St Maurice : 2 ouvriers sur 5 mois  
et 2 ouvriers sur 2 mois
- Secteur de Pralognan : 2 ouvriers sur 5 mois
- Vallée de la Maurienne : 2 ouvriers sur 6 mois

Ces contrats représentent une dépense totale de 88.331,58 €. La part d'activité des ouvriers consacrée aux sentiers et passerelles a représenté 37% sur le secteur de Bourg-St-Maurice, 51 % sur celui de Val-d'Isère, 67 % sur le secteur de Pralognan et environ 25% en Maurienne. En conséquence, l'engagement financier octroyé à l'entretien des sentiers en régie correspond à

environ **33.124 €**. Parmi les réalisations notables, la création d'un sentier de raccordement entre le GR5 et le refuge d'Entre-le-Lac sur la commune de Peisey-Nancroix.

L'autre part d'activité des ouvriers est consacrée à l'entretien du parc immobilier.

Deux chantiers ont été confiés à des prestataires extérieurs :

- La reprise d'un sentier sur la Turra de Termignon : environ 1300 m. de linéaire pour un montant de 11.520 € confié à l'entreprise AMF de Termignon
- L'entretien d'ouvrages sur le GR5 au lieu-dit La Turra d'Aussois par l'O.N.F. pour un montant de 1.196 €.

#### 4.2.1.4 Maintenance continue de la signalétique directionnelle Parc

Afin d'assurer la continuité de la signalétique directionnelle des sentiers, 115 panneaux ont été commandés à la société Pic Bois avec la répartition sectorielle suivante :

- Modane : 28
- Termignon : 27
- Bonneval : 21
- Val d'Isère : 19
- Bourg-St-Maurice : 6
- Pralognan : 13

Le montant total de ces acquisitions représente **4.169,80 € TTC**.

Par ailleurs, 100 panneaux au format 30 x 40 , en PVC, nécessaires pour informer de la mise en défens de zones dégradées ont été commandés à la société ASG pour un montant de **1.213,94 € TTC**.

Il est à noter que le Conseil général met en place une modification des principes de balisage de son plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ; le nouveau matériel a des caractéristiques proches de celui en usage dans les parcs nationaux, notamment la couleur jaune et un positionnement directionnel plus compréhensible, ce qui ne peut être que positif pour les randonneurs en atténuant les contrastes.

#### 4.2.1.5 Suivi de la continuité des informations complémentaires (refuges, GR, Via Alpina)

A partir de 2005, les panneaux directionnels des sentiers incluent les pictogrammes GR et Via Alpina, en respectant leur charte graphique. Ces inclusions sont exécutées par gravure en creux, 11 planches directionnelles ont été concernées pour 2005..

#### 4.2.1.6 Requalification de l'accès pédestre Ouest au Col de la Vanoise à Pralognan et chemins des oratoires à Termignon

- Les travaux de la section Fontanettes/Barmettes ont été complètement achevés au début de l'été sous maîtrise d'ouvrage de la commune.
- Le chantier pilote dans le cadre du conservatoire des techniques et savoir-faire s'est prolongé permettant ainsi la restauration de 100 ml de murets supplémentaires en amont des Barmettes.

#### 4.2.1.10 Restauration ou redéfinition des sentiers de découverte existants, détériorés ou obsolètes

Le service des pistes de Val-d'Isère a sollicité le Parc pour envisager la requalification du sentier de découverte du Fornet (partie haute, la partie basse a été requalifiée en 2004). Un cahier des charges est en cours d'établissement et sera proposé au service des pistes.

#### 4.2.1.11 Restauration de la table de lecture géologique de Plan du Lac

Un diagnostic complet du site du Plan du Lac a été réalisé par le Parc et les gardiens du refuge à l'automne 2005. Il en est ressorti de nombreux dysfonctionnements et un manque de lisibilité du site. Les premiers travaux de requalification du site seront engagés et une étude de définition d'outils d'interprétation sera lancée en 2006. La table de lecture géologique a été enlevée du fait de sa trop grande vétusté.

#### 4.2.2 – Répondre aux contraintes spécifiques de certaines catégories de visiteurs

##### 4.2.2.3 – 4.2.2.4 - Actions en faveur des personnes déficientes

Afin de mieux prendre en compte les attentes et contraintes spécifiques de ce type de public (personnes souffrant temporairement ou en permanence de handicaps mentaux, moteurs, auditifs ou visuels), le Parc a défini un programme d'actions à mener en lien avec les structures compétentes en la matière (MITRA, chargé de mission spécialisé du Conseil général, etc.). Les perspectives d'action à court et moyen terme concernent :

- L'adaptation des bâtiments, notamment des refuges-portes ;
- La mise en place d'itinéraires adaptés sur des sites favorables (Rosuel, Le Bois, ...) ou de signalétique d'interprétation ad hoc (Plan du Lac) ;
- Le développement d'animations adaptées en fonction du type de handicap.

Les collaborations engagées ont permis de réaliser, à titre expérimental :

- Une journée de découverte pour des personnes déficientes à Plan du Lac en juin, assortie d'une analyse en situation réelle des besoins d'adaptation du refuge-porte ;
- Une formation d'agents de terrain à la prise en compte des déficiences dans les animations ;
- L'accompagnement du groupe Handi Cap Evasion lors de la traversée de la Vanoise s'inscrivant dans celle des Alpes françaises (déplacement en joëlettes et autorisation exceptionnelle de bivouac à Pécelet-Polset).

Pour développer ces actions, le Parc peut s'appuyer sur ses propres agents, désireux d'oeuvrer pour cet enjeu social affiché comme une priorité régionale, mais aussi sur certains accompagnateurs partenaires qui disposent d'une qualification dans ce domaine.

#### 4.2.4 – Adapter les modalités contractuelles et réglementaires d'exercice de certaines pratiques en zone centrale

##### 4.2.4.1. Adaptation de la charte alpinisme-escalade

Cette contractualisation a bien progressé en 2005, aboutissant à un projet de protocole approuvé par tous les partenaires et que chacun devait soumettre à ses instances délibératives fin 2005. Ce projet apporte une clarification des modalités d'application de la réglementation sur les travaux en zone centrale du Parc en ce qui concerne l'équipement ou le rééquipement des voies rocheuses. Le Conseil d'administration du Parc l'a approuvé le 17 novembre 2005 en demandant qu'il soit pris en considération dans l'élaboration du plan départemental des espaces, sites et itinéraires pour les sports de nature prévu par la loi sur le sport, lorsque le Conseil général engagera ce travail qui lui incombe.

Cependant, la Compagnie des guides de la Vanoise n'a finalement pas approuvé ce texte lors de sa dernière assemblée générale en souhaitant une liberté totale d'équipement des voies rocheuses, ce qui n'est pas conforme au compromis élaboré. Des contacts vont reprendre en 2006 pour tenter de trouver une solution sans pour autant faire perdre au projet de protocole la consistance à laquelle d'autres partenaires ont adhéré.

### **4.3 - DEVELOPPER UN RESEAU COHERENT D'HEBERGEMENTS LIES A LA RANDONNEE**

En 2005, le parc a remis en concurrence la délégation de service public pour le gardiennage du refuge du Palet et la Porte de l'Orgère. Les gardiens déjà en place ont été renouvelés.

#### 4.3.1 - Elargir le champ d'intervention du parc en matière de refuges

##### 4.3.1.1. Schéma coordonné des refuges et itinéraires

Le Parc a commandité l'élaboration d'un schéma coordonné des refuges et itinéraires sur la zone centrale et ses accès, afin de définir, en concertation avec les maîtres d'ouvrage concernés, des perspectives cohérentes d'évolution de chacun des refuges dans une logique de réseau spatial et de complémentarité au service des visiteurs, en lien avec la charte environnementale. Cette étude, qui s'achèvera en 2006, tient compte des résultats de l'audit qualité accueil-services réalisé en 2004. Elle est confiée au cabinet IRAP.

##### 4.3.1.2. Interventions de conseil et d'orientation de projets

Le Parc a participé en 2005 à la définition de deux importants projets de requalification portés par d'autres maîtres d'ouvrage :

- Le refuge du Saut (commune des Allues). Ce refuge est situé dans la réserve naturelle du Plan de Tueda, à proximité de la zone centrale du Parc, et appartient depuis peu à la Commune, qui a acquis la propriété du Saut.
- Le refuge du Col de la Vanoise (Fédération française des clubs alpins et de montagne / commune de Pralognan).

#### 4.3.2. Optimiser l'intégration des refuges dans le milieu naturel

##### 4.3.2.1. Mise en place d'une charte de gestion environnementale des refuges

L'élaboration d'une charte de gestion environnementale des refuges a été achevée fin 2005 dans le cadre du contrat d'apprentissage d'un étudiant en Master Pro « Gestion de l'environnement et développement durable » de l'Université de Nice (Laurent Chevassu).

Ce document innovant définit des préconisations et des critères d'évaluation pour une démarche de progrès intéressant tous les refuges de l'espace-Parc et pour d'éventuelles autorisations d'installations (picocentrales hydroélectriques par exemple). Il a été approuvé par le Conseil d'administration le 17 novembre et fera l'objet d'une large diffusion.

Dans ce cadre, le Parc a poursuivi une étude de faisabilité technique et environnementale de cinq picocentrales hydroélectriques pour les refuges du Fond des Fours, de Prariond, de la Femma, de la Leisse et de l'Arpont, confiée au cabinet Axenne, afin de promouvoir, si l'étude est concluante, une forme d'énergie renouvelable et propre.

Le système d'assainissement du refuge du Fond des Fours a été entièrement refait en 2005, avec mise en place de WC secs pour la période hors gardiennage.

#### 4.3.3. Améliorer la qualité de l'accueil et des services et leur adéquation aux besoins des visiteurs

##### 4.3.3.1. Mise en place d'un dispositif pérenne de suivi de la fréquentation des refuges

Bien que ce dispositif ne soit pas encore réellement opérationnel, le Parc a pu collationner les données de fréquentation en nuitées des refuges de l'espace-Parc, pour ce qui concerne les refuges appartenant au Club alpin français et au Parc. L'obtention de données complètes de la part des gérants de refuges privés reste délicate.

La fréquentation 2005, sur un échantillon très représentatif de 11 refuges gardés du Parc et 6 de la FFCAM, est en progression de 10 % par rapport à 2004 et de 17 % par rapport à la moyenne des fréquentations de 1999 à 2004, ce qui montre que 2005 a été globalement une bonne saison dans les refuges, malgré une météo capricieuse.

L'hétérogénéité de ces évolutions et du taux d'occupation d'un refuge à l'autre reste cependant préoccupante ; les grosses structures situées sur les sites prestigieux n'ont pas de souci alors que des refuges de taille moyenne assurant aussi un service de qualité mais dans des sites plus confidentiels doivent susciter un meilleur intérêt de la part des randonneurs et alpinistes s'ils veulent infléchir cette tendance. Le Parc essaie d'intégrer cet enjeu dans sa politique de communication sur les itinéraires.

##### 4.3.3.2. Audit de la qualité de l'accueil et des services

Cet audit a été réalisé avec l'aide de la Région pendant l'été 2004 par le cabinet Versant Sud associé à Altimax. 21 refuges, dont 14 appartenant au Parc et 7 appartenant à la FFCAM, ont été visités en client-mystère par des consultants qualifiés qui ont passé au crible l'ensemble des prestations, de la réservation à la facturation. Les préconisations qui en résultent, tant au niveau individuel que transversal, sont extrêmement riches et appellent des actions correctives impliquant aussi bien les gardiens que les institutions propriétaires. Elles ont été présentées en janvier 2005 aux acteurs qui se les sont bien appropriées.

#### 4.3.3.4. Formation des gardiens de refuges

Le Parc a organisé une session de formation d'une journée concernant la sécurité-incendie et l'hygiène alimentaire (9 participants).

#### 4.3.3.5. Forum annuel d'échanges « refuges de Vanoise »

La réunion de travail du 24 janvier 2005, au cours de laquelle les résultats de l'audit qualité ont été présentés et divers autres sujets, associant des gardiens de refuges, des représentants des propriétaires et des partenaires, a montré la demande et l'intérêt de développer ce type de rencontre dans un cadre convivial.

#### 4.3.3.8. Modernisation de la commercialisation des refuges

Afin de contribuer à la coordination du réseau de refuges de Vanoise, le Parc a lancé une étude de faisabilité et une expérimentation-pilote concernant l'apport des technologies de l'information et de la communication dans les refuges de montagne. Il s'agit notamment de :

- faciliter l'utilisation de l'Internet pour la réservation,
- permettre le paiement électronique (carte bancaire ou autres) des prestations,
- mettre en place le cas échéant une informatique de gestion/facturation.

L'audit de la qualité de l'accueil et des services a confirmé l'intérêt de cette démarche, tant pour les usagers-clients que pour les gardiens eux-mêmes. L'appel à projets lancé par la Région Rhône-Alpes dans le cadre d'un Programme régional d'actions innovatrices co-financé par l'Union européenne a apporté une opportunité de financement exceptionnelle (75 % de subventions cumulées).

Le projet formalisé avec le concours de Guy Taliercio consultant, co-pilote du projet, a été accepté fin 2005 par la Région dans le cadre de ce programme. L'étude est en cours. Le territoire choisi est le tour des glaciers de la Vanoise. En effet, cette partie du massif présente une bonne diversité de refuges en termes de régime de propriété, de capacité, de fréquentation et de profils de clientèles. Neuf refuges sont concernés.

### 4.3.4 - Adapter aux nouvelles exigences et contraintes les refuges gérés par l'établissement Parc

#### 4.3.4.1 Poursuite de la requalification et de l'adaptation des refuges gérés par le Parc

##### Refuge du Palet

La réflexion sur l'extension du refuge du Palet, pilotée par la mission technique, a permis d'orienter l'avenir de l'ancien dortoir structurellement défaillant (démolition) et le projet architectural du bâtiment devant le remplacer.

Cette réflexion a permis d'aboutir à un avant-projet satisfaisant l'ensemble des partenaires (Parc, commune, gardienne).

Un architecte M. P. CEVOZ a été missionné pour réaliser le dossier de permis de construire du nouveau bâtiment sur la base des documents fournis par la mission technique.  
L'acceptation du dossier par les services de l'Etat permettra de procéder à la consultation des entreprises en début d'année 2006 et d'engager la phase travaux fin d'été 2006.

Afin de permettre au dortoir une utilisation sécurisée, son plancher a fait l'objet d'une consolidation provisoire par les ouvriers au cours de l'été 2005.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 150 000 €. 1 530 € ont été dépensés en 2005.

### Refuge fond des Fours

\* Assainissement :

Les travaux engagés au refuge ont visé à mettre aux normes le système d'assainissement été-hiver. Il a été présenté et validé par les services de la DDAS et de la commune de Val d'Isère.

Le WC sec de type SATNA placé en 2005 (en remplacement du WC chimique) s'est montré non opérationnel ; il a donc été décidé de positionner un WC sec de type Ecosphère.  
L'équipement placé en contrebas du refuge fin d'été 2005 a été loué à la société, son fonctionnement fera l'objet d'une mini-étude qui permettra de décider de l'opportunité de son rachat final.

Les travaux concernant la réfection du système d'été ont été réalisés à l'automne. Afin de ne pas souiller le site, les produits de la vidange de la cuve ont été hélicoptérés en vallée et récupérés par un camion de la SCAVI pour un traitement en station d'épuration.

\* Le parc de batteries du refuge a lui aussi été remplacé en été du fait de son état de vétusté

Au titre de la maintenance il a fallu intervenir pour que le refuge puisse fonctionner normalement au printemps, en effet le réseau d'adduction d'eau avait complètement gelé.

Un plombier est donc intervenu pour réparer la canalisation et un dispositif de secours a été mis en place par la mission technique à partir de la cuve d'eau potable.  
La façade sud du bâtiment dortoir a été doublée et isolée par les ouvriers du Parc.

Le Parc a investi la somme de 32 705.86 € à Fond des Fours.

### Refuge de Prariond

L'installation datant de 1997, le parc de batteries, déjà âgé d'une dizaine d'années, montrait des signes de défaillance ; il a donc été remplacé par l'entreprise E2S.

Le lino usagé de la salle à manger a été remplacé par un parquet flottant mis en place par les ouvriers du Parc.

Une issue de secours pour l'étage à partir du balcon a également été créée, à la demande des services SDISS.

Le montant des travaux s'est élevé à 1 657.82 €

### Refuge de la Valette

Bien qu'il n'y ai pas eu de travaux sur le refuge en 2005, le Parc s'est efforcé de trouver une solution architecturale aux aspects non fonctionnels du refuge, pointé du doigt notamment lors de l'audit qualité, en l'occurrence au fait que la cuisine soit physiquement non rattachée au réfectoire, au manque de locaux de réserves, à l'absence de local d'hébergement garde.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été passé avec un architecte pour élaborer la solution architecturale et fonctionnelle, la plus pertinente.

L'objectif est de lancer les travaux d'aménagement à l'automne 2006, de les poursuivre en début de saison 2007 pour que le refuge soit complètement opérationnel en 2007.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 204 000 €.

#### Refuge des lacs Merlets

Une issue de secours pour l'étage a été créée à des fins de mises aux normes du bâtiment lié à l'activité du surveillant.

La réflexion sur la mise aux normes de l'assainissement du refuge complexifié par le fait qu'une source d'eau potable est captée dans le périmètre immédiat du refuge a permis de définir en relation avec la commune et les services de la DDAS les solutions à mettre en place dans le cadre de la mise aux normes : wc sec pour le traitement des fécés et bac à sable pour le traitement des eaux usées.

Compte tenu de l'estimation financière des travaux et de la très faible fréquentation du refuge (environ 200 nuitées / an) la Commission permanente a décidé de renoncer à l'opération et d'engager une concertation avec la commune sur l'avenir de ce refuge, sans exclure sa fermeture.

#### Refuge de Vallonbrun

Le nouveau gardien M F. ETIEVANT a effectué sa première saison d'été. La mission technique et le secteur se sont appliqués à lui apporter l'aide nécessaire à son début d'activité.

Des travaux de plomberie sur le réseau d'adduction d'eau et de mise aux normes des tuyaux de gaz ont été réalisés ainsi que des travaux d'entretien par les ouvriers d'été : lasure des fenêtres et volets, édification d'un muret en pierre sèche.

Les travaux se sont élevés à 7 205.08 €.

En parallèle une solution consensuelle a été trouvée afin de régler la problématique de l'alimentation en eau potable du refuge. Les travaux auront lieu en 2006.

#### Refuge de Cuchet

La toiture en tavaillon du refuge Cuchet, vétuste et menaçant de ruine a été remplacée ; les panneaux solaires posés sur cette dernière ont été intégrés à son épaisseur, améliorant ainsi l'intégration du bâtiment au site.

L'opération a coûté 19 710.34 €.

#### Refuge de la Leisse

Un travail sur de possibles orientations architecturales de restructuration du refuge de la LEISSE a été réalisé par l'école d'architecture de Grenoble.

La mission comprenait les prestations suivantes :

- élaboration d'un diagnostic / état des lieux

- étude de scénarios et de propositions architecturales contrastées
- présentation publique des projets
- élaboration d'un document de synthèse sur support informatique

Ce travail très productif, à l'image des documents remis en 2004 pour le refuge de l'Arpont, a permis d'explorer de multiples pistes en vue d'un futur réaménagement du refuge.

Le Parc a investi 1 304 49 € en 2005 sur ce refuge.

#### Refuge de la Fem m a

En 2005 des travaux d'entretien ont été effectués par les ouvriers d'été : lasure des piliers soutenant la terrasse, lasure extérieure du refuge chalet Chaloin d'hiver, installation d'un nouveau bachal en remplacement de l'ancien, vétuste.

#### Refuge de l'Arpont

Une modification a été apportée au système d'assainissement pour remédier aux fortes odeurs générées par le nouveau dispositif.

En l'état il s'agit d'une ventilation haute avec cheminée pour favoriser le tirage et un clapet anti-retour sur la canalisation au départ du bac à graisse.

Des travaux d'entretien ont été réalisés par les ouvriers : lasure des volets, portes et barrière, ainsi que la peinture de la salle hors sac du refuge d'hiver.

Le résultat de la réflexion sur les projets d'extension du refuge, menée par les étudiants de l'école d'architecture de Grenoble (ébauche de solutions architecturales permettant d'enrichir le programme de rénovation), a été affichée à la maison de la Vanoise de Termignon ; un livre d'or rassemblera les réactions de la population et pourra servir de base pour enrichir le futur programme.

#### Refuge de Turia

Une solution élaborée avec les services des pompiers a été trouvée afin de stocker les réserves de gaz.

Des matériaux ont été achetés à l'automne pour mettre aux normes au printemps 2006 les installations.

Cette solution devrait être étendue aux autres bâtiment du même type ( chalets Chaloin).

La somme de 1 164 82 € a été investie sur ce refuge.

#### Refuge de la Martin

L'installation « gaz » a été mise aux normes. Des travaux d'entretien ont été effectués par les ouvriers

d'été : consolidation et doublage des murs du local sanitaire.

La somme de 539 34 € a été investie sur ce refuge.

#### 4 3 4 4 . Ferm eture des refuges du Col du Palet et des Lacs Merlet en hiver

- Refuge du Palet : les travaux concernant la pose de volets anti-vandalisme ont été réalisés en 2004. Le refuge est fermé en hiver.  
Le refuge n'a pas été à ce jour l'objet de vandalisme.

- Refuge des Lacs Merlet : le secteur a décidé de le laisser ouvert à titre expérimental. En effet il n'y a pas eu de dégradation sur ce bâtiment depuis 2 ans.  
L'ouverture hivernale 2004-2005 du refuge n'a pas créé de problème particulier.

#### 4.3.5 - Renouveler et enrichir l'offre spécifique des refuges-portes du Parc

##### 4.3.5.1 Requalification du refuge-porte de Rosuel

L'étude préalable à cette opération a fait l'objet d'un partenariat technique et financier avec la commune de Peisey-Nancroix dans la mesure où cette étude aborde globalement le traitement fonctionnel et paysager du site (stationnement, circulations pédestres) et la requalification du refuge-porte (incluant la création d'un véritable espace d'accueil et d'animation). Ce travail confié au cabinet Atelier 2 avec la contribution de Territoires Avenir, a abouti fin 2005, permettant de projeter la consultation des maîtres d'œuvre et des entreprises pour 2006.

Rappelons les publics-cibles de l'opération :

- Visiteurs à la journée, qu'ils marchent ou pas (accueil-information-interprétation, et bien sûr consommation-restauration) ;
- Scolaires en court séjour, a priori limité à une nuitée/deux jours ;
- Individuels en court séjour (randonnées en étoile) ;
- Individuels itinérants (GR5, Tour du Mont-Pourri, tour de la Vallaisonnay, tour de Bellecôte,...) ;
- Stages et séminaires.

La satisfaction des différents besoins liés à ces publics variés impose une polyvalence dans la définition des espaces (animation et réunion, par exemple), qui n'exclut pas une certaine segmentation de l'offre (couchage en chambres ou en dortoirs au choix des clients-hôtes).

Les phases techniques indépendantes du programme sont les suivantes :

1. requalification du volume existant : fonctions accueil-information tous publics avec mise en place d'un personnel saisonnier spécifique, dortoir et chambres, dortoir d'appoint séparé en cas de séjour de scolaires ou de pointe de fréquentation, restauration, détente-lecture, accueil du hors-sac et des personnes handicapées, vie des gardiens ;
2. construction d'une extension à l'Est pour l'animation, les réunions, le travail scolaire, servant également de volume-recueil au titre de la sécurité incendie.

Provisoirement, la fonctionnalité et l'ambiance de la salle commune ont été bien améliorées en 2005 avec la dépose de la cloison délimitant un espace d'animation qui s'était révélé inadapté, et la mise en place d'un salon de lecture-détente confortable.

##### 4.3.5.2 Adaptation du refuge-porte du Bois

La première tranche de requalification affectant l'étage a été réalisée en 2005 :

- Amélioration de la fonctionnalité et de la sécurité dans le dortoir ;
- Remise en plain-pied et amélioration de la luminosité de la salle d'animation, qui peut donc être utilisée aussi pour des réunions de travail ;
- Amélioration des conditions de couchage du gardien et de son équipe, de façon séparée par rapport aux espaces ouverts au public (contrainte liée à l'hébergement de scolaires).

La deuxième tranche prévue en 2006 concerne la réfection de la cuisine et la mise en place de sanitaires liés à l'accueil de jour/restauration. Ce programme tient compte du projet de requalification

par la commune de l'ancien presbytère très proche (espace d'interprétation sur le thème des glaciers).

La somme de 113 014 42 € a été investie en 2005 .

#### 4.3.5.3 Refuge de Plan du Lac

La réfection de la toiture du refuge côté dortoir et salle de restauration s'est déroulée en fin d'été (délauchage, réfection étanchéité, isolation, platelage support de lauze).

Une isolation renforcée doit permettre de limiter les déperditions du refuge durant la saison, le lauzage complet des toitures sera réalisé en début d'été 2006.

La somme de 27 609 28 € a été investie en 2005 .

#### 4.3.5.4 Refuge de l'Orgère

La cuve de gaz aérienne placée dans le talus coté aiguille de Doran a été enfouie pour des raisons paysagères et techniques.

Des travaux d'entretien ont été engagés : ponçage et lasure des volets, portes et barrières, peinture de la cage escalier, peinture des sanitaires et du mur des halls.

Une réflexion globale sur la faisabilité d'un passage en type R (réception classes scolaires ) a été menée et

a permis de déterminer les dispositifs à mettre en place en terme de défense incendie. Des travaux seront effectués en 2006 pour rendre opérationnel ce nouveau classement du bâtiment.

#### 4.3.6. - Développer l'information et la sensibilisation des visiteurs dans les refuges

Des vidéoprojecteurs ont été installés dans les quatre refuges-portes afin de permettre la projection de films sur support DVD et de montages de diapositives, dans le cadre d'animations pour le grand public mais aussi de réunions de travail, ou simplement à la demande des personnes hébergées en consultation libre.

##### 4.3.6.1. Réalisation de panneaux d'information thématiques

Les deux panneaux thématiques du refuge de La Martin (Villaroger) réalisés fin 2004 ont été installés au refuge au printemps 2005. Ils perpétuent la mémoire de l'alpage dont le refuge, alors chalet communal, était l'élément central.

Des panneaux ont été installés au début de l'été 2005 à l'initiative de l'association Grande Traversée des Alpes au refuge de la Leisse, hébergement-étape de la Via Alpina, grand itinéraire de randonnée international reliant la Slovénie à Monaco à travers tous les pays de l'arc alpin ; le Parc a contribué à leur élaboration en 2004. Ils présentent cet itinéraire à ceux qui ne le connaîtraient pas, expliquent le pictogramme spécifique apposé sur la signalétique directionnelle Parc et interprètent succinctement les principaux points d'intérêt rencontrés sur les étapes menant au Monal vers le Nord et à Termignon vers le Sud.

##### 4.3.6.2. Installation de bibliothèques

Un système de prêt d'ouvrages à identité et contenu « Parc », inspiré par celui mis en place par la gardienne du refuge de l'Arpont, a été rendu opérationnel dans les refuges-portes en 2005.

Des vitrines adaptées présentant les articles de la boutique les plus susceptibles d'intéresser le public ont été mises en place dans ces mêmes refuges-portes, la vente étant assurée sur place ou dans les points-info Vanoise (les gardiens ne pouvant s'approvisionner dans toute la gamme de produits).

Au refuge-porte de Rosuel, la lecture a été facilitée par l'installation d'un salon confortable dans la salle commune.

#### 4.3.6.5. Intervention pour l'assouplissement des conditions de l'accueil des groupes de mineurs encadrés dans les refuges

Bien que le nombre de refuges susceptibles d'accueillir ce type de groupe reste limité en raison des critères à respecter (cuisine, eau potable, assainissement, locaux à sommeil), certains ont noté un retour significatif de classes, encourageant pour l'avenir. Les contacts avec les services de l'Inspection d'académie ont été poursuivis en ce sens. La formation des gardiens à l'hygiène alimentaire, réalisée en 2005, s'inscrit dans ce cadre.

## **CHAPITRE 5 - COMMUNICATION - ANIMATION - PEDAGOGIE**

Les évolutions les plus marquantes intervenues en 2005 portent sur le travail photographique par le biais de la numérisation du fonds et l'activité cinématographique par la production de nouveaux films à vocation grand public. Ces outils alimentent la communication locale que le Parc favorise notamment à travers le journal semestriel.

### **5.1 - INTEGRER LE PARC A LA VIE DES VALLEES POUR MIEUX FAIRE COMPRENDRE ET RELAYER SON ACTION**

#### 5.1.1 - Apporter une information régulière sur la vie du Parc et de ses vallées

##### 5.1.1.1 Edition d'un journal semestriel de l'espace-Parc

Le journal « Vanoise », dont l'édition est fortement aidée par la Région, a pris sa place maintenant dans la palette des outils de communication du Parc, se différenciant clairement de l'Estive tant du point de vue visuel que dans son contenu qui privilégie le caractère local des informations. Les numéros 3 et 4 ont été édités en 2005. Une enquête de perception est envisagée en 2006 à la parution du numéro 6 afin d'évaluer l'atteinte des objectifs initiaux.

Une interview du président de la Fédération départementale des chasseurs dans la rubrique « point de vue » du journal a suscité certaines réactions de la part de personnes inquiètes quant au statut de protection du bouquetin. Il a été répondu à celles-ci que cette rubrique était destinée à l'expression de points de vue des partenaires du Parc, et qu'à ce titre l'établissement n'avait pas à censurer les propos tenus.

#### 5.1.2 - Participer aux actions culturelles d'animation et communication existantes

##### 5.1.2.1 Participation aux manifestations locales

Jean-Pierre Martinot et Jean-Paul Ferbayre ont présenté et animé, à partir du film « Lacs de montagne », réalisé par Anne et Eric Lapied, un débat autour des lacs d'altitudes et de leur gestion piscicole, à la Plagne, le 30 juillet 2004, dans le cadre du 2<sup>ème</sup> salon du livre, salon placé sous le thème de l'eau.

Comme chaque année les secteurs ont participé à certaines manifestations locales. A titre d'exemple, citons la réunion organisée par la commune de Pralognan la Vanoise pour « lancer » le document sur le patrimoine naturel de la commune, en décembre 2005.

Il convient de noter aussi la participation du secteur de Val d'Isère aux réunions de la « commission environnement pour les championnats du monde de ski en 2009 », et l'implication de deux agents de ce secteur dans l'opération de nettoyage de printemps à Val d'Isère.

Citons également la participation du secteur de Bourg Saint Maurice à la fête du costume et de la montagne de Peisey-Nancroix, à la fête de la Gurraz et au salon du livre de la Plagne.

#### 5.1.5 - Intégrer davantage le Parc dans le département de la Savoie

##### 5.1.5.2 Participation aux manifestations au niveau du département (colloques, etc.)

- D. Giard a participé comme intervenant au colloque sur les refuges organisé par Montanea et la FFCAM et animé par Guy Chaumereuil à Chambéry le 1<sup>er</sup> juin 2005.
- Participation à la semaine Européenne de l'environnement organisée par le lycée du Granier à Barberaz -73- (prêt d'exposition et conférence- P. Rouland).
- Participation des agents des secteurs de Maurienne au forum des métiers de St Jean de Maurienne.

Véronique Plaige et Jean-Pierre Martinot ont participé au colloque sur le thème du « Bois Mort » organisé conjointement par l'université de Savoie, le WWF, le département de la Savoie, du 25 au 27 octobre 2004, au centre le Manège à Chambéry.

## 5.2 - SENSIBILISER LES JEUNES PUBLICS, ACTEURS DE DEMAIN

#### 5.2.2 - Intégrer le Parc dans les actions pédagogiques engagées au niveau du

##### Département

Des rencontres avec l'Inspection d'académie de la Savoie ont permis en cours d'année de définir un projet de convention de partenariat afin d'asseoir les relations entre le Parc et le milieu scolaire dans une perspective globale et partagée.

Fin 2005, il a été décidé d'affecter à partir de 2006 à ce domaine d'actions un temps plein de technicien (Guido Meeus) chargé de l'animation et de la coordination de toutes les actions y concourant, en lien avec les secteurs et rattaché au pôle découverte-aménagement.

##### 5.2.2.1 Soutien aux projets pédagogiques dans les classes de la zone périphérique

Les agents du Parc réalisent des interventions gratuites pour les classes de la zone périphérique. Il s'agit d'une action prioritaire du programme d'aménagement du Parc.

Ces interventions sont définies au préalable avec les enseignants, elles peuvent prendre plusieurs formes : animation en classe de 1 à 2 heures, accompagnement sur le terrain jusqu'à des séjours de 2 jours avec nuitée en refuge. Pour 2005, les agents du Parc ont réalisé 126 interventions qui ont concerné 2834 « contacts-élèves ». L'effort consenti en 2005 est équivalent à celui de l'année 2004.

Dans le cadre de projets pédagogiques, plusieurs interventions peuvent être proposées à la même classe, d'où l'adoption de l'indicateur « contact-élève ». Le détail de ces interventions est porté en annexe.

#### 5.2.2.2 Sensibilisation des futurs professionnels du tourisme

- BTS tourisme Fort de France (Martinique) : 1 intervention pour 25 élèves (Pralognan)
- lycée agricole La Motte Servolex (73) : 2 interventions pour 41 lycéens (Pralognan et Modane)
- une classe de BTS tourisme de Pontivy (Bretagne) par D. Giard à la réserve naturelle du Plan de Tueda.
- CFPA exploitation forestière Noirétable (42) : 1 intervention pour 25 étudiants (Modane)
- Poisy (74) : 1 intervention pour 25 lycéens (Modane)
- Université de Savoie (IUP Montagne et CISM licence) : 2 interventions pour 47 étudiants (Modane et Pralognan)

#### 5.2.2.3 Actions pédagogiques auprès de classes extérieures à l'espace-Parc

Ces actions s'adressent aux classes transplantées, aux classes de neige ou aux classes des communes extérieures à la zone périphérique. Elles peuvent être réalisées dans les centres d'hébergement, les refuges, les écoles, ou en extérieur.

Suivant les cas et les disponibilités, les interventions sont réalisées soit par des agents du Parc, soit par des accompagnateurs en montagne conventionnés (labellisation des prestations) ou par les deux types de prestataires à la fois. Pour 2005, la liste des interventions figure en annexe.

Les agents du Parc et les accompagnateurs conventionnés ont réalisé 54 interventions au bénéfice de classes transplantées ou de classes extérieures à la zone périphérique avec un total de 1939 « contacts-élèves ». L'effort a été plus important qu'en 2004 (38 interventions pour 1526 contacts-élèves.)

L'Inspection d'académie a demandé au Parc d'étudier la mise en place de séjours thématiques labellisés Parc pour des classes transplantées en lien avec les hébergeurs et les ressources locales d'interprétation du patrimoine.

## 5.3 - ACCUEILLIR LES VISITEURS SUR LE TERRITOIRE

### 5.3.2 - Assurer un renseignement direct, cohérent et de qualité aux visiteurs

#### 5.3.2.1. Maintien et renforcement du réseau des hôtesses des points info-Vanoise

Aucune modification significative n'est intervenue quantitativement en 2005 dans le fonctionnement de ce réseau qui a donné satisfaction. Cependant, l'accueil hivernal à la Maison de la réserve naturelle du Plan de Tuéda et l'embauche de la troisième hôtesse assurant la continuité sur les points-info de Tignes et Val d'Isère ont dû être à nouveau suspendus par manque de disponibilité financière sur les crédits Réserves naturelles.

Sur la proposition de la commune d'Avrieux, une visite a été effectuée à la Redoute Marie-Thérèse où la commune envisage l'installation d'un espace muséographique historique ; l'emplacement, très fréquenté en bordure de la RN 6, offre une opportunité d'installation d'un relais d'information du Parc géré par le futur personnel d'accueil de cet espace, qui pourrait être de statut privé.

Les hôtesses de Haute Maurienne ont été fréquemment questionnées par les randonneurs sur les risques de morsure par les chiens patous, dont l'usage s'est répandu pour prévenir les attaques de loups. Des cas de menaces ont été signalés au Parc. Une note d'information a été établie en fin de saison afin de donner des recommandations sur les comportements à adopter quand on se trouve en présence de ces chiens.

Les contacts recensés par les hôtesses ont assez nettement fléchi sur l'ensemble des points-info (près de 23 000 contacts en juillet-août 2005 contre plus de 24 000 en 2004, hors maison de la réserve naturelle du Plan de Tueda). Cela s'inscrit dans un été assez moyen pour le tourisme de montagne en général. La chute de la fréquentation de la fin-août se confirme alors que le mois de juillet a de nouveau vu une fréquentation plus soutenue. La clientèle de juillet semble proportionnellement plus motivée par le Parc que celle d'août, ce qui explique pourquoi les points-info Vanoise sont plus sollicités en juillet alors qu'il y a moins de monde en séjour, globalement, dans les stations et villages. Ce phénomène se retrouve dans une proportion significative des refuges.

### 5.3.3 - Maintenir et affiner le positionnement de l'offre d'animation du Parc

#### 5.3.3.1 Maintien d'une offre mixte : soirées rencontre gratuites et randonnées payantes

Le Parc développe vis à vis du grand public un éventail diversifié d'animation telles :

- des soirées gratuites de projections de film ou diaporamas par les agents du Parc
- des sorties estivales de découverte accompagnées par un garde-moniteur (payantes)
- des soirées de rencontre et de discussion dans les refuges
- des animations autour des refuges-portes, confiées à des accompagnateurs en montagne.

Le détail des animations réalisées en 2005 est présenté sur un tableau annexé.

Au total, ce sont 320 animations de tous types qui ont été proposées au public ; 10400 personnes en ont bénéficié, ce qui constitue un résultat notable (plus de 1 % de la fréquentation globale du Parc).

#### 5.3.3.2. Réalisation et valorisation de diaporamas

- La photothèque offre un fonds important aux agents qui souhaitent se doter d'un montage de diapositives personnalisé ou mettre à jour un montage existant. Ces diaporamas servent de support à diverses animations que sont amenés à faire les agents, du terrain ou du siège.
- En 2005, on a pu constater un net ralentissement de la demande de photographies sous la forme de diapositives (duplicatas pour la projection). En revanche, la mise en ligne progressive de la photothèque a vu la demande de photographies numérisées augmenter fortement, pour la réalisation de présentations en vidéo-projection.

#### 5.3.3.4. Formation, labellisation et relations avec les accompagnateurs en montagne

En 2005, 25 accompagnateurs en montagne ont signé une convention de partenariat avec le Parc . Un stage de 2 jours a été organisé à leur intention les 9 et 10 mai 2005 à Bessans, dont le thème central était l'agriculture en Vanoise.

Une fiche service présentant leurs prestations estivales labellisées par le Parc a été publiée et diffusée dans les points info-Vanoise.

#### 5.3.4 - Développer la gamme d'outils de découverte in situ

##### 5.3.4.1 Poursuite de l'édition annuelle de L'Estive

Le numéro 19 de L'Estive, journal estival destiné aux vacanciers, a été l'occasion d'un rajeunissement de la maquette, en veillant à bien la différencier de celle du journal local « Vanoise ». Dans les pages centrales à caractère pratique, l'organisation des données sur les refuges a été modifiée en privilégiant l'entrée « commune de séjour » par rapport à l'approche par propriétaire qui n'a guère d'intérêt pour les clients.

##### 5.3.4.6 Participation à la bourse d'échanges Union Départementale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative (UDOTSI)

Comme chaque année, le Parc a participé à cette bourse en mai, en vue de la saison d'été. Celle de l'automne en vue de la saison d'hiver concerne beaucoup moins le Parc qui n'y participe donc pas.

#### 5.3.6 .Réaliser de nouvelles expositions thématiques itinérantes

##### 5.3.6.1 .Réaliser une exposition sur l'agriculture de Vanoise

Un travail de recueil de photographies et de témoignages auprès d'agriculteurs de Vanoise a été entrepris avec le concours d'un photographe professionnel (Pierre WITT) et d'une ethnologue-auteur (France HARVOIS) en 2005, en particulier en alpage pendant l'été. Il va donner lieu en 2006 à la réalisation d'une exposition itinérante « Paysans de Vanoise » et à l'édition d'un ouvrage chez LIBRIS. Une telle action contribue à l'objectif d'une plus grande appropriation du Parc par les acteurs locaux dans la mesure où elle valorise leurs éléments identitaires forts. Elle est suivie par un Comité de pilotage.

#### 5.3.7 .Développer les outils scénographiques dans des lieux d'accueil à forte fréquentation

##### 5.3.7.1 .Réalisation d'une maison de la Vanoise à Pralognan

L'élaboration du programme détaillé de requalification de l'actuelle maison du Parc et du tourisme a été confiée au cabinet Ingegram et finalisée fin 2005. Les possibilités de restructuration (350 m2 à modifier) et d'extension (330 m2 à créer) ainsi que l'affectation des locaux dans l'espace ont été précisées. La consultation de maîtres d'œuvre et la recherche de subventions vont intervenir début 2006.

Le Parc mobilise dans ce type d'opération les compétences de l'architecte-conseil Gérard Palloix qui supervise les phases d'étude et de conception en lien avec l'équipe du siège. Le recours à un conducteur d'opération est à l'étude car le projet sera complexe.

### 5.3.7.3. Participation au projet de maison de la nature et de la forêt à Villarodin-Bourget

Le Parc a participé en 2005 aux réunions organisées par la commune en vue de finaliser précisément le projet, dans le cadre de l'étude de définition confiée par la commune à un groupement composé d'un architecte (G-C. Coluccio), d'un muséographe (Atelier des Charrons) et d'un économiste (VH Conseil).

### 5.3.7.4. Presbytère du Bois à Champagny

Le Parc a été associé par la commune de Champagny-en-Vanoise à la conception d'une exposition permanente sur le thème des glaciers dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien presbytère du hameau du Bois, en complémentarité avec le refuge-porte. La maîtrise d'oeuvre de ce projet est confiée au cabinet Corine Maironi pour l'architecture et à l'Atelier M. et S. Ducloz pour la scénographie. Il convient de noter qu'à l'échelle de l'Arc alpin, très peu de ressources muséographiques existent sur ce thème pourtant omniprésent dans le paysage, qu'il s'agisse des glaciers eux-mêmes et de leur fonction de traceurs climatiques, de leur empreinte dans le relief ou de l'imaginaire des hommes qui les côtoient (habitants) ou les fréquentent (alpinistes).

### 5.3.7.5. Maison de la Vanoise à Termignon :

Le principal événement à signaler en 2005 est la mise en place de compteurs automatiques à l'entrée de la maison et de l'exposition permanente. Ils révèlent que 20 % seulement des visiteurs de la maison ont visité l'exposition, ce qui est étonnant. Une consultation de bureaux d'études a été lancée par l'animatrice pour analyser les perceptions des acteurs locaux et des visiteurs par rapport à cette maison ; l'étude confiée par la commune à AGC consultants a commencé début 2006.

## **5.4 - INFORMER ET SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC HORS TERRITOIRE**

### 5.4.1 - Réaliser des outils de communication sur des thématiques insuffisamment abordées

#### 5.4.1.3. Édition d'une nouvelle collection de cartes postales

Le Parc se doit de renouveler son ancienne collection de cartes postales, qui n'est plus commercialisée. L'objectif est de monter en gamme par rapport à la précédente collection et de valoriser au mieux la qualité des photographies présentées, toutes issues de la photothèque.

En 2005, une consultation a été organisée auprès d'éditeurs-diffuseurs spécialisés, mais elle n'a rien donné, les prestataires se montrant peu intéressés ou trop exigeants (demande de participation financière du PNV ou cession d'exclusivité de droits des photographies présentées).

En conséquence, le Parc a prévu d'éditer à son compte une collection à mettre sur le marché pour l'été 2006. Le réseau de vente sera constitué pour l'essentiel du siège, du site Internet et du réseau des hôtesses d'accueil (été seulement). L'intéressement des commerçants privés sera recherché.

Cette collection de cartes postales sera accompagnée de trois ou quatre posters (en réponse à une

demande du public auprès des hôtesses) et d'un calendrier 2007.

Fin 2005, une consultation a été organisée pour s'associer la collaboration d'une agence de communication et graphisme, pour la définition et la réalisation des produits. La société choisie est Vizo Studio.

#### 5.4.3 - Enrichir la collection de films proposée par le Parc

##### 5.4.3.2. Participation d'opportunité à des films d'initiative extérieure

- Sollicité par TV8 Mont Blanc, le Parc a passé une convention avec la chaîne de télévision des pays de Savoie pour la production d'une série de six petits films d'une huitaine de minutes (introduits à l'antenne par l'interview d'un responsable du PNV ou d'un partenaire). Cette série, intitulée "Vanoise plurielle", comprend les sujets suivants:

- Comptage et suivi des bouquetins
- Gestion du chardon bleu
- Les refuges et leur rôle d'accueil du public
- La forêt de l'Orgère
- Les traces ancestrales de la présence de l'homme en Vanoise
- La vie sauvage en hiver et les comportements à adopter pour sa tranquillité.

Chaque film est multidiffusé cinq fois sur la chaîne au moment de sa finalisation, avec possibilité de rediffusion au printemps ou en été 2006.

De plus, le Parc disposera d'une totale liberté d'usage de ces produits sous forme de DVD, qui pourront servir de support à ses actions d'animation et d'information.

Fin 2005, trois films sur six sont achevés.

- La société Gédéon Programmes a engagé la production d'une série de cinq films documentaires sur les parcs nationaux de France pour la chaîne Ushuaia TV. L'un d'eux est entièrement consacré à la Vanoise. Il a été tourné en été et automne 2005 et le pré-montage achevé en décembre 2005. La télédiffusion est prévue pour 2006.

Le Parc disposera de la libre jouissance du film qui lui est consacré, sous forme de DVD.

Cette opération n'a rien coûté au Parc sur le plan financier. En revanche plusieurs agents ont participé activement au tournage.

#### 5.4.6 Poursuivre la contribution aux actions de communication interparcs

##### 5.4.6.1 Poursuite de la réalisation de l'agenda des parcs nationaux de France

Après l'édition de l'agenda 2005, l'action a malheureusement été interrompue du fait des difficultés du montage financier et du souhait de certains parcs de définir un nouveau concept. Un agenda 2007 d'un nouveau genre devrait être réalisé avec un éditeur.

## **5.5 - RENFORCER LA COMMUNICATION INTERNE POUR UNE MEILLEURE UNITE ET COHERENCE DE LA COMMUNICATION DU PARC**

### 5.5.1 - Favoriser l'émergence d'une culture commune du Parc

#### 5.5.1.1. Poursuite de la réalisation trimestrielle du journal interne du Parc

En 2005, la parution du journal interne, "Triton courrier", a été interrompue après les numéros d'hiver et de printemps.

Une nouvelle formule est en cours de réflexion depuis l'automne 2005, afin de redéfinir le journal et d'en simplifier la réalisation. Parmi les pistes explorées : parution plus espacée (deux ou trois numéros par an au lieu de quatre), mise en page plus simple, moins d'illustrations, abandon de la version papier au profit du site Intranet, coordination à tour de rôle par les correspondants des secteurs...

### 5.6.1. Fonds photographique

#### 5.6.1.1. Valoriser le fonds photographique : prises de vues

Le fonds d'images de la photothèque, de plus de 50 000 documents argentiques (diapositives 35mm pour l'essentiel) est complété et augmenté au fil des ans par l'Atelier photo, qui comprend fin 2005 quinze agents de terrain. La pratique de la photographie reste basée sur le volontariat.

Outre une liste de sujets et thèmes de prises de vues à réaliser, communiquée aux photographes et mise à jour par l'iconographe au vu des manques recensés en photothèque, la principale commande de photographies en 2005 (comme en 2004 et vraisemblablement en 2006) a été destinée à l'illustration des brochures "Découvrir le patrimoine naturel de..." ("Porter à connaissance" auprès des communes sur leur patrimoine naturel, action 6.1.2.4.).

#### 5.6.1.2. Valoriser le fonds photographique : Classement et légendage

En automne 2004 fut élaboré par l'iconographe et l'assistante temporaire un nouveau système pour le légendage des photographies par leurs auteurs : dorénavant celui-ci est saisi sur traitement de texte (au lieu d'être porté sur les caches des images argentiques). Après un an de fonctionnement, il s'avère que ce système a été bien adopté par tous et qu'il permet d'apporter une plus grande quantité d'informations, une meilleure présentation et une meilleure lisibilité.

En 2005, le retard de classement accumulé depuis 2003 a été rattrapé.

#### 5.6.1.3. Valoriser le fonds photographique : Numérisation de la photothèque

Après la phase de réflexion en 2004 (choix du système le plus adapté, consultation d'entreprises, élaboration d'un thésaurus, paramétrage du logiciel), l'année 2005 a permis de roder le système, d'apporter de nombreux perfectionnements et modifications, et de mettre en ligne un peu plus de 3000 photographies (3085 en fin d'année).

En 2005, le PNV a bénéficié sur ce projet du renfort d'une documentaliste pendant dix mois (CDD).

#### 5.6.1.4. Valbriser le fonds photographique : Exploitation de la photothèque

En 2005, les effets bénéfiques de la numérisation et de la mise en ligne de la photothèque ont été significatifs.

Ces dernières années, la plupart des demandes de photographies émanant de tiers étaient rejetées, au risque de manquer des ventes de droits d'utilisation: ces demandes peuvent à nouveau être honorées depuis mi-2005 et la consultation de la photothèque à distance est très appréciée. Le montant des ventes de droits en 2005 est de l'ordre de 800 € HT.

La photothèque peut également être consultée 24h/24 et 7j/7 par les agents dans les secteurs.

Fin 2005 a été créée une lettre périodique électronique d'information sur la photothèque, envoyée sur abonnement (abonnements via le site internet de la photothèque). Le but est de fidéliser les clients, de leur rappeler l'existence du fonds.

#### 5.7.1.3. Boutique

La gestion de la boutique a pris en 2005 un rythme plus serein, avec notamment l'organisation d'un rangement plus rigoureux des stocks. Les produits les mieux vendus ont été la carte au 1/60 000, les tee-shirts et le cartoguide. En volume global de recettes, 2005 est une année moyenne, avec une baisse équivalente à celle de la fréquentation des points-info. De nouveaux produits sont à l'étude pour 2006 ( cartes postales, posters, calendriers, parapluies et stylos), mais il semble que la clientèle estivale restreigne assez sensiblement les dépenses accessoires comme l'indiquent d'autres sources d'observation touristique. Les nouveaux produits doivent être assez accessibles financièrement et d'utilité directe pour les vacanciers, y compris dans leur vie quotidienne.

L'agent comptable du Parc a réalisé une inspection de la régie, qui n'a pas révélé d'anomalie dans la gestion de celle-ci.

## **CHAPITRE 6 - CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT LOCAL**

### **6.1 - DEVELOPPER DES SYNERGIES ENTRE LE PARC ET LES ACTEURS LOCAUX**

#### **6.1.1. - Définir une stratégie de territoire et de partenariat**

Le Parc, par le Président de son Conseil d'administration et son directeur, a participé au long de l'année 2005, aux réflexions animées par la Direction de la nature et des paysages pour l'élaboration de la nouvelle loi sur les parcs nationaux.

Une des principales nouveautés de cette loi est la Charte de partenariat entre le Parc et les Communes, qui « définit un projet de territoire traduisant la solidarité écologique entre le cœur du Parc et ses espaces environnants » et à laquelle les Communes seront invitées à adhérer librement.

Cette disposition donnera une légitimité officielle et une dimension supplémentaire à la Charte de territoire prévue dans le Programme d'aménagement.

#### 6.1.1.2. - Partenariat avec la Chambre d'agriculture

La convention pluriannuelle 2003-2005 liant le Parc national de la Vanoise et la Chambre d'agriculture de la Savoie a été menée à son terme au cours de l'année 2005. Outre l'intervention d'un technicien coordonnateur, la Chambre d'agriculture a également fait intervenir à la demande du Parc d'autres agents, notamment les conseillers de secteurs, dans leurs domaines de compétences respectifs. Le bilan de cette convention et plus généralement du partenariat engagé avec la Chambre d'agriculture a été examiné par le Comité scientifique du Parc lors de sa réunion du 21 octobre 2005.

Dans l'ensemble, il est considéré que ce partenariat a permis d'évoluer au cours des années vers un climat de confiance entre les organismes professionnels agricoles et le Parc ainsi qu'entre les agriculteurs et les agents locaux du Parc.

Pour conforter la poursuite de cette dynamique, une nouvelle convention pluriannuelle réactualisant les modalités du partenariat entre les deux établissements sera établie pour la période 2006-2009, jusqu'à terme du présent Programme d'aménagement.

#### 6.1.1.3 - Convention pluriannuelle avec la Région Rhône-Alpes

La Région a continué à s'impliquer dans les actions du Parc en apportant les financements suivants, pour un total de 96 800 € sur un total d'opérations de 292 000 € :

- Documents sur le patrimoine naturel des Communes,
- Lignes et câbles dangereux,
- Inventaire des zones humides,
- Activité piscicole et protection des cours d'eau,
- Journal Vanoise nos 4 et 5,
- Observatoire photographique des paysages.

De plus, des contributions financières sont attendues pour des projets de restructuration de refuges (La Valette, Col du Palet, Fond des Fours, Cuchet, Lacs Merlet, Plan du Lac), dont l'instruction est encore en cours, soit

97 300 € sur un total d'opérations de 403 000 € .

Par ailleurs, le Parc a relayé des dossiers communaux pour des contributions de la Région. Il s'agit :

- de la résorption d'installations obsolètes au lieu-dit « Le Mont » sur la Commune de Termignon.
- de la restauration du refuge Regaud sur la Commune de Peisey-Nancroix.

La Région Rhône-Alpes, à l'initiative de Mme Eliane GIRAUD, a élargi le réseau régional des espaces naturels aux parcs nationaux (Vanoise, Ecrins) et à l' Espace Mont Blanc, sous le titre « Réseau des parcs et territoires naturels remarquables ». Une première réunion de ce réseau élargi a eu lieu en décembre 2005.

#### 6.1.1.4 – Charte avec le département

A l'issue de la Charte 2002-2004, le Conseil général n'a pas souhaité reconduire en 2005 une nouvelle Charte.

Le Président du Conseil général a consulté en début d'année tous les maires des Communes concernées par le Parc sur l'état de leurs relations avec le Parc.

Une réunion de synthèse a eu lieu le 11 juillet 2005 à l'initiative du Conseil général en présence des maires, du Président du Conseil d'administration et du directeur du Parc.

Les échanges ont été positifs et le Président du Conseil général a envisagé en conclusion de reprendre le partenariat avec le Parc à l'occasion de la nouvelle loi sur les parcs nationaux.

#### 6.1.1.5 – Participation aux réflexions et propositions en matière d'aménagement du territoire et de développement durable

Ph TRAUB a participé à la réflexion prospective organisée par le Conseil général « Savoie 2020 », aux réunions de l'Agence touristique départementale (ATD) et à la réunion organisée le 21 janvier par la Préfecture de Région sur le « Livre blanc des Alpes du Nord » élaboré dans le cadre de la réflexion sur une Directive territoriale d'aménagement.

#### 6.1.2 - Développer le dialogue et la communication avec la population et les intercommunaux institutionnels

##### 6.1.2.1 Réunions régulières par secteurs

Comme chaque année, des réunions ont eu lieu en fin d'année (ou début de la suivante) avec toutes les communes, regroupées par secteurs de terrain.

Pour tous les secteurs, le schéma de gestion des espaces agricoles a été abordé, ainsi que l'activité 2005 du secteur.

De plus, pour les secteurs de Val d'Isère et de Modane, le projet de plan de gestion du secteur a été présenté ; et pour les secteurs de Pralognan la Vanoise et de Bonneval sur Arc, l'inventaire des zones humides.

##### 6.1.2.4 Actions de « porter à connaissance » auprès des communes sur leur patrimoine naturel

Le Parc poursuit son partenariat avec les communes de l'espace-Parc, avec la collaboration du Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie, pour la réalisation de documents sur le patrimoine naturel des communes.

Ces ouvrages sont destinés aux élus, à la population et au public en général.

Leur présentation sous forme d'une brochure, décrivant et illustrant les milieux et les espèces présents sur la commune, leur confère un caractère pédagogique certain.

En 2005, les documents relatifs aux communes de Lanslebourg, Pralognan la Vanoise, Villarodin Bourget ont été élaborés.

Cette opération a engendré une forte implication des agents du Parc (notamment chargés de mission et secteurs).

La publication des documents de Pralognan la Vanoise et Villarodin-Bourget a eu lieu en 2005, celle du document de Lanslebourg interviendra en 2006.

## **6.2 - METTRE EN VALEUR L'IDENTITE DU TERRITOIRE**

### 6.2.1 - Analyser et valoriser ce qui constitue l'identité et la spécificité du territoire du Parc et de chacune de ses parties

#### 6.2.1.1 Réalisation d'un schéma d'interprétation dans les différentes actions de l'espace-Parc

L'année 2005 a vu la finalisation du schéma d'interprétation global de l'espace-Parc avec le concours d'un consultant spécialisé (Maîtres du Rêve). Le schéma sera présenté au Conseil d'administration de juin 2006, pour validation. L'identification par unité géographique des thématiques à valoriser dans une logique de complémentarité et de réseau contribue déjà à orienter les projets à l'étude (muséographies, sentiers de découverte,...). La valorisation de ce travail sous forme de guide technique destiné aux acteurs locaux est envisagée pour 2006.

## **CHAPITRE 7 - RELATIONS INTERNATIONALES**

### **7.1 - DEVELOPPER DES SYNERGIES AVEC DES PARCS ETRANGERS**

#### 7.1.1 - Participer de manière active au réseau alpin des espaces protégés

Le Parc a participé à la préparation et au déroulement de la Conférence internationale du Réseau alpin organisée à l'occasion de son 10<sup>ème</sup> anniversaire en Octobre à Chambéry.

Ce 10<sup>ème</sup> anniversaire est marqué également par le rattachement de l'unité de coordination du Réseau alpin au Secrétariat permanent de la Convention alpine et par la décision d'installation de cette unité à Chambéry .

Le Parc a également participé aux deux réunions annuelles du groupe de suivi national.

#### 7.1.1.5. Lancement du programme Interreg IIB Alpencom

Ce projet lancé en 2004 vise le développement de la communication entre les parcs alpins et leurs publics, et entre les équipes des parcs elles-mêmes. Le projet est piloté par le Réseau alpin des espaces protégés. Il compte parmi les partenaires le Parc national de la Vanoise.

Il comprend notamment :

- L'élaboration d'une stratégie de communication commune qui se déclinera en outils communs,
- La mise au point d'un module interactif de survol virtuel des espaces protégés alpins, qui pourra être installé dans un centre d'accueil et d'interprétation par partenaire (Maison de la Vanoise à Pralognan dans le cadre de sa requalification – extension),
- L'organisation de session de formation des gestionnaires dans le cadre international.

#### 7.1.2 – Développer le partenariat avec le Parc national du Grand Paradis

##### 7.1.2.2 Echanges de personnels

Le groupe des hôtesses d'accueil estivales du Parc, accompagné de quelques responsables du siège et du terrain, s'est rendu en juin 2005 dans le Parc national du Grand Paradis (Italie), pour échanger avec les guides de ce Parc (professionnels indépendants chargés de l'accueil dans les centres d'information et de l'encadrement de randonnées) sur les modalités de l'accueil des visiteurs, au cours d'une journée en salle et sur le terrain suivie d'une autre journée de mise en situation en randonnée dans le Parc avec deux guides locaux. Un accueil symétrique est envisagé en Vanoise en juin 2006, traduisant le souhait de mieux concrétiser la charte de jumelage sur d'autres sujets que le suivi des bouquetins.

Plusieurs agents de terrain, A. DETEIX, R. ANSELMET et P. LANGER ont participé le 20 août à la journée des gardes du Parc national du Grand Paradis et y ont présenté différents éléments d'information sur le Parc.

## **7.2 - VALORISER L'EXPERIENCE DU PARC ET RENFORCER SON IMAGE ET**

### **SA NOTORIETE AU SERVICE DE SON TERRITOIRE**

#### 7.2.1 – Bénéficier des labels internationaux

##### 7.2.1.1. Implication dans le cadre du Diplôme Européen

Le Parc a accueilli début juin Mme Françoise BAUER, responsable de la Division du patrimoine naturel et de la diversité biologique au Conseil de l'Europe et M. Pierre HUNKELER, expert auprès

du Conseil de l'Europe, pour une mission d'expertise liée au renouvellement éventuel du Diplôme européen à compter de 2006.

D. GRANGER-CUO a participé à une réunion commune avec le Parc national du Grand Paradis faisant suite à la mission d'expertise portant sur ce Parc en vue de la première attribution du Diplôme.

## 7 2 2 – Poursuivre la participation à des instances internationales

### 7 2 2 3 Participation à Europarc

Le Conseil d'administration a délibéré favorablement le 24 juin 2005 sur la création d'une section française d'Europarc et sur l'adhésion du Parc national de la Vanoise à cette section, qui regroupe les parcs nationaux et un certain nombre de parcs naturels régionaux.

Le Conseil d'administration a désigné M. Noël LEBEL pour représenter le Parc, avec le directeur, au sein de cette section.

Cette section française a été officiellement créée lors de la réunion constitutive du 28 juin 2005.

## 7 2 3 – Participera des échanges avec différents pays

### 7 2 3 1. Réponse à des sollicitations

Le Parc a accueilli en mai-juin pendant quatre jours une délégation bulgare de quatre personnes, conduite par un responsable de la Principauté de Monaco, qui apporte un appui à la Bulgarie pour sa politique de protection de la nature. Leur programme s'est déroulé à Chambéry, Tignes et Peisey-Nancroix. Une rencontre a eu lieu avec le Président du Conseil d'administration.

Le Parc a reçu 5 000 € de la Principauté de Monaco pour l'organisation de cette visite et la fourniture de nombreux documents.

Le Parc a accueilli en septembre pendant deux jours, à Champagny, Pralognan et Chambéry, une délégation tchèque de sept personnes, conduite par le chef du département des parcs nationaux et régionaux. Cette délégation, intéressée par l'organisation et les actions du Parc, poursuivait ensuite sa visite dans le Parc national du Grand Paradis.

## CHAPITRE 8 - MOYENS , OUTILS ET METHODES

Les moyens humains ont été gérés pour une mise en œuvre active des actions du Programme d'aménagement.

Des collaborations extérieures ont été recherchées dans certains domaines. Citons le bureau d'études EDATER pour la mise au point d'une méthode de « suivi-évaluation » du Programme d'aménagement, M. Gérard PALLOIX, architecte, pour une optimisation de la mise en œuvre des opérations relatives aux bâtiments du Parc, deux chargés de mission recrutés en C.D.D. pour l'élaboration des plans de gestion des secteurs de Modane et Val d'Isère.

Les différentes instances du Parc se sont réunies à plusieurs reprises en 2005 (ordres du jour en annexe) :

- Le Conseil d'administration a été renouvelé par arrêté ministériel du 27 mai 2005 et installé le 24 juin 2005. Il s'est à nouveau réuni le 17 novembre 2005.

- La Commission permanente : 5 juillet 2005 et 20 octobre 2005.

- Le Comité scientifique , qui avait été renouvelé par arrêté préfectoral du 14 décembre 2004, a été installé le 10 mars 2005. Il s'est à nouveau réuni les 9 juin et 21 octobre 2005.

Les président et vice-présidents de ces instances ont été élus :

- Conseil d'administration :
  - Président : M. Régis RUFFIER DES AIMES
  - Vice-présidents : M. Noël LEBEL  
M. Alain PEAQUIN
- Commission permanente :
  - Président : M. Gérard NICOUD
  - Vice-présidente : Mme Rozen HARS
- Comité scientifique :
  - Président : M. Dominique GAUTHIER
  - Vice-présidents : M. Gérard NICOUD et  
Mme Isabelle MAUZ

Le Comité scientifique a nommé un bureau composé de MM. GAUTHIER, NICOUD, TOURNIER, LEBRETON et Mmes BALLETT et MAUZ.

### 8.1- LE PERSONNEL

L'équipe du Parc, chargée de mettre en œuvre, sous la responsabilité du Directeur, la politique définie par le Conseil d'administration se compose d'agents permanents, de personnel saisonnier et

de divers collaborateurs. Sur l'ensemble de l'année, c'est ainsi plus de 100 personnes qui sont directement rémunérées par le Parc national.

56

Le personnel permanent participe à l'ensemble des missions du Parc : acquisition des connaissances scientifiques, conservation du patrimoine, pédagogie-accueil, participation à la vie locale et appui à un développement économique respectueux de l'environnement. Le personnel saisonnier participe plus particulièrement aux missions du pôle découverte-aménagement. Les collaborateurs divers occasionnels apportent principalement leur concours au pôle patrimoine.

### Le personnel permanent

Le Parc dispose de 63 postes budgétaires occupés par 64 personnes, répartis entre le personnel fonctionnaire et le personnel contractuel. Actuellement ces postes sont affectés au siège (24), sur le terrain (38) et un à l'ATEN ;

Les tableaux des effectifs budgétaires et l'organigramme du Parc figurent en annexe.

Mouvements intervenus en 2005 :

- Denis BASSARGETTE a pris ses fonctions comme chef de secteur à Bonneval-sur-Arc le 1<sup>er</sup> mai 2005. Il a réintégré le corps des Techniciens de l'Environnement après un détachement au ministère des affaires étrangères en Afrique.

- Pierre-Marie DUBRULLE qui a assuré l'intérim de chef de secteur de Bonneval-sur-Arc jusqu'à fin avril 2005, a obtenu une mutation à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de l'Ardèche en Août 2005.

- Ludovic IMBERDIS, technicien de la Réserve naturelle de Tuéda a obtenu une mutation pour le Parc national des Cévennes au 15 mars 2005.  
C'est Frantz STORCK, précédemment technicien au Conseil supérieur de la Pêche qui l'a remplacé au 1<sup>er</sup> Octobre.

- Pierre LARMET précédemment au Conseil supérieur de la Pêche a pris ses fonctions de garde moniteur à Tignes au 1<sup>er</sup> mars 2005 sur un poste resté vacant depuis 2003.

- Denis ROBERT, agent technique à Termignon a obtenu une mutation pour à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de Chambord le 1<sup>er</sup> mars 2005.  
C'est Séverine MAGNOLON, précédemment à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage qui l'a remplacé au 1<sup>er</sup> septembre 2005.

- Stéphane MELE, précédemment au Conseil supérieur de la Pêche a été muté sur le secteur de Bourg Saint Maurice au 1<sup>er</sup> Octobre 2005 sur le poste laissé vacant par Frédéric FIMA.

N'était pas pourvu au 31 décembre 2005 un poste de technicien sur le secteur de Bonneval-sur-Arc.

### Le personnel saisonnier et temporaire

- En 2005, le Parc a signé 8 contrats pour occuper des fonctions correspondantes à un besoin temporaire :

- L'étude des zones humides d'une partie de la zone périphérique du Parc (8.5 mois),

- Diverses actions du chargé de mission aménagement pendant son congé maternité (3 mois à temps incomplet),
- L'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 S43 « Massif de la Vanoise » (dix mois à compter d'août),
- L'étude pour la mise en œuvre du programme Life nature « gypaète barbu dans les Alpes » et la poursuite de l'inventaire des câbles et lignes électriques dangereuses pour les oiseaux (9 mois),
- La réalisation de cartographie d'illustrations, notamment par l'élaboration des documents sur le patrimoine naturel des communes (3 mois),
- La mise en place de la numérisation de la photothèque et le traitement des images numériques (9 mois),
- La rédaction des plans de gestion de secteur : pour Val d'Isère et Modane, le travail a démarré en Décembre 2004 pour se poursuivre pendant neuf mois sur 2005.

En 2005, le Parc a bénéficié de 8,8 mois de travail de secrétariat dans les secteurs de Bourg-St-Maurice, Pralognan-la-Vanoise, Val d'Isère, Bonneval et Modane.

En 2005 se sont poursuivis les deux contrats d'apprentissage pour des jeunes scolarisés : l'un en BTS animation touristique, l'autre en DESS gestion de la planète.

L'activité touristique estivale fait affluer une très forte population de vacanciers dans l'espace-Parc. Pour répondre aux missions de pédagogie et d'accueil, du personnel saisonnier est recruté par le Parc en cette période de forte fréquentation. Le recrutement se fait par embauche directe :

- 17 hôtesses d'accueil, installées dans 15 Offices de tourisme des stations et villages de la zone périphérique où le Parc dispose de personnel permanent. Ces personnes ont été recrutées pour une durée de trois mois à compter du 27 juin. Début juin les hôtesses ont participé aux journées de formation dans le Parc national du Grand Paradis.

Le Parc recrute également une hôtesse coordinatrice pendant 5 mois sur PRALOGNAN.

- 5 surveillants de refuges : dans les refuges qui n'ont pas la fréquentation et l'équipement nécessaires pour être gardés, les surveillants assurent un accueil de qualité pendant les mois de juillet et août (8 mois d'embauche). Ils contrôlent l'organisation du couchage, s'assurent du bon ordre et du paiement des nuitées. Ils sont installés dans les refuges de Plaisance, Lacs Merlets, Cuchet, La Martin et Turia).

- Pour la surveillance et l'animation de Réserves naturelles gérées par le Parc, celui-ci embauche 3 gardes animateurs. La garde animatrice de la Réserve de la Grande Sassièra a bénéficié d'un contrat de 5 mois. Sur la Réserve naturelle de Plan de Tuéda la garde animatrice a été embauchée du 1<sup>er</sup> juin au 30 novembre compte tenu de l'absence du technicien. Concernant la réserve de la Bâilletaz, le garde-animateur a signé un contrat de travail du 15 mai au 14 octobre.

- Pour l'entretien des sentiers et des bâtiments du Parc, 10 ouvriers ont été embauchés pour des durées de 2 à 6 mois. Cela a représenté 42 mois d'activité.

- En 2005, afin de prendre en compte les surcharges momentanées de travail, le Parc a recruté une personne par contrat de 3 mois à mi-temps au service documentation, une autre par contrat de 9 mois à la mission technique, une autre par contrat de 5 mois sur le secteur de Modane, et une autre personne a été recrutée pendant 4 mois pour le remplacement du congé de maternité de l'intendante.

### Les stagiaires

Le Parc a reçu 225 demandes de stage en 2005.

37 conventions ont été signées avec des établissements scolaires. Cela a représenté 55.5 mois de stages sur les thèmes suivants :

- Découverte et connaissance de l'entreprise (19 stages de 3 jours à 3 semaines),
- Suivi de populations de bouquetins (4 stages),
- Suivi de la reproduction du gypaète (2 stages de 3 mois et 2 stages de 2.5 mois),
- Suivi des bartavelles (2 stages de 2 mois),
- Capture de marmottes (2 stages de 2 mois),
  
- Mise en place d'une stratégie de préservation d'une population menacée en France : Androsace septentrionale à Bramans (3 mois),
- Mise à jour du fichier adresse (2 mois),
- Etude sur les équipements d'approvisionnement et de distribution de l'eau dans les alpages (6 mois),
- Aspect foncier des équipements et bâtiments du PNV (4 mois),
- Examen des dossiers administratifs des refuges (1 mois).

Il faut noter que le Parc a signé en 2005 un contrat de reconversion professionnelle avec l'Education Nationale pour F. BERTHOLLET . Cette dernière est mise à disposition du secteur de MODANE depuis le 1<sup>er</sup> septembre pour un an.

### Les sollicitations reçues

Nombre de courriers adressés au Parc :

	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998
Emploi-jeunes	0	0		0	1		8	
Stage	225	179	350	310	238	463	325	380
Emploi	77	128	220	140	110	187		327
Emploi saisonnier	14	33	26	23	257	124	295	51
Contrat de qualification et d'apprentissage	26	39	61	59	39	46	48	57
<b>TOTAL</b>	<b>342</b>	<b>379</b>	<b>657</b>	<b>532</b>	<b>645</b>	<b>820</b>	<b>676</b>	<b>815</b>

A ces chiffres, il faudrait rajouter les sollicitations par courriel qui sont de plus en plus importantes et qui sont évaluées à 198 pour les stages et à 87 pour les demandes d'emplois.

### Les organismes paritaires

➔ Le Comité Technique Paritaire Central s'est réuni deux fois en 2005 :

↳ Réunion du 23 juin 2005

- Approbation du compte rendu du 4 octobre 2004,
- Approbation du règlement intérieur du CTPC,
- Rapport d'activité 2004 du Parc national de la Vanoise,
- Contrat d'objectifs entre le MEDD et le Parc ; présentation du document préparatoire,
- Note sur la sécurité (avis du CTPC),
- Organisation du temps de travail et adaptation du règlement intérieur ARTT,
- Nouvelles modalités concernant l'habillement (avis du CTPC),
- Information sur l'examen professionnel de secrétaire administratif,
- Information sur la titularisation au titre de la loi Le Pors.

↳ Réunion du 7 novembre 2005

- Validation du compte rendu du 23 juin 2005,
- Projet de budget primitif 2006,
- Projet de contrat d'objectifs,
- Projet de convention-type d'occupation des logements par les agents de terrain,
- Organisation interne :
  - . note sur l'organisation,
  - . organisation du standard et de l'accueil,
  - . note sur l'évolution éventuelle du poste de G. MEEUS,
  - . organigramme.

➔ Le Comité hygiène et sécurité

Au cours de l'année le C.H.S. s'est réuni 4 fois :

↳ Réunion du 17 février 2005

- Présentation de la mission de M. SEGONI,
- Bilan 2004 du CHS,
- Bilan 2004 des risques routiers,
- Examen des cahiers hygiène et sécurité,
- Matériel de sécurité.

↳ Réunion du 20 juin 2005

- Validation du compte rendu du 17 février 2005,
- Lettre de mission de l'ACMO,
- Evaluation des risques professionnels,
- Examen des cahiers hygiène et sécurité,
- Formation 2005 en hygiène et sécurité,
- Matériel de sécurité 2005.

↳ Réunion du 28 juillet 2005

Réunion du CHS en urgence à la demande des organisations syndicales suite à l'agression de G. MEEUS et de son épouse sur le secteur de Termignon.

- Examen de la problématique,
- Intervention de JP Gaillard, thérapeute systématicien sur les modalités d'un soutien psychologique.

↳ Réunion du 12 décembre 2005

- Compte rendu de la dernière réunion,
- Evaluation des risques professionnels,
- Bilan de l'action du CHS 2005,

- Médecine de prévention – accompagnement psychologique,
- Accueil des stagiaires,
- Dotation de matériel de sécurité,
- Formation en matière d'hygiène et de sécurité.

#### 8.1.1. - Assurer une présence et une « veille » continue sur le territoire en s'appuyant sur le réseau d'agents de terrain

##### 8.1.1.1 Présence et veille continue

De par la présence des agents sur le terrain, cette mission est menée en continu. En 2005, elle a représenté de l'ordre de 950 jours-agents.

#### 8.1.2. - Renforcer la formation du personnel

##### 8.1.2.1 Réalisation d'un plan de formation

Le plan de formation, défini pour une durée de trois ans en 2004, a été mis en œuvre pour la première année.

##### 8.1.2.2. Mise en œuvre du programme annuel des actions de formation

Le groupe formation s'est réuni en février, afin de hiérarchiser les demandes de stage pour 2005.

En 2005, la formation dont ont bénéficié les agents a été essentiellement dispensée par deux organismes partenaires de l'établissement. Le Parc a également organisé des formations sur son budget propre.

##### 8.1.2.2.1 ATEN

32 agents ont participé à 24 stages pour 199 journées. Ces sessions ont notamment concerné les 4 agents en changement de spécialité pour 9 stages qui ont représenté 63 journées.

##### 8.1.2.2.2 IFORE

L'IFORE (Institut de formation à l'Environnement, dépendant du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable) propose des formations au personnel du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Deux agents ont participé à 2 stages, soit 7 journées de formation.

Il faut noter l'animation par P. CLAUDEZ, intervenant de l'IFORE, de 5 sessions management sur le thème « comment mieux travailler ensemble ». Cela a concerné 35 personnes en 2005, représentant 92.5 journées. Ces stages sont proposés à tous les agents du Parc (poursuite en 2006). L'objectif est de déboucher, à terme, sur la définition commune d'une « vision partagée ».

De plus, un agent a bénéficié d'une prestation de « coaching » par P. CLAUDEZ. (il s'agit d'un accompagnement individuel de l'agent dans la pratique professionnelle). Cette démarche s'inscrit en inter-action avec la démarche collective « comment mieux travailler ensemble » sus-visée.

#### 8.1.2.2.3 Formations internes :

Le budget propre du Parc pour la formation a été en 2005 de 11 000 € (hors stages ATEN) ; ce budget ne comprend pas certains frais pédagogiques qui n'ont pas été facturés au Parc grâce aux relations de partenariat qui ont été établies sur la durée avec plusieurs organismes ou experts-intervenants.

##### ↳ En matière de flore

Pour permettre à chaque agent de terrain d'atteindre un niveau de compétence satisfaisant, il est organisé des sorties sur le terrain adaptées à la reconnaissance de plantes communes, de plantes indicatrices biologiques (tabouret à feuilles rondes, androsace alpine, etc.), de groupes de plantes symboliques en Vanoise (gentianes, pédiculaires, saules,...), de plantes à forte valeur patrimoniale (trèfle des rochers, dracocéphale d'Autriche, etc.).

Il y a eu 12 sorties en 2005 ; représentant 45 journées agents. Les agents des secteurs y compris les gardes-animatrices des Réserves naturelles ont participé à une à trois sorties sur la période.

De plus, le botaniste a participé à une formation sur 3 jours sur l'écologie des bryophytes.

##### ↳ En matière de cynégétique

En 2005, a eu lieu une journée de formation, à laquelle 15 agents ont participé, réalisée par l'O.N.C.F.S, avant l'ouverture de la chasse sur la réglementation et les techniques de gestion.

4 agents ont passé le permis de chasser.

##### ↳ En matière de grands prédateurs

15 agents ont participé à une formation organisée par l'ONCFS de 2.5 jours sur l'activité agro-pastorale et la présence des grands prédateurs.

##### ↳ En matière de sécurité

- Une formation recherche d'ARVA a été organisée par le Peloton de gendarmerie de Haute Montagne (PGHM) de Modane en début d'année. (12 participants). Le secteur de Bonneval a organisé 2 journées avec le PGHM en fin d'année. ( 6 participants à chaque sortie)

- Un recyclage secourisme sur 1 journée a été organisé pour 12 personnes.

- 3 agents ont participé à 1 journée de formation à la conduite sur route glissante.

- 5 agents ont bénéficié de cours de ski avec l'Ecole de Ski français pour améliorer leur sécurité lors des déplacements hivernaux ;

- 9 membres du CHS ont reçu une formation de 2 jours sur leurs attributions.

- 2 agents ont été formés sur 2 jours sur l'évaluation des risques professionnels.

- L'ACMO a bénéficié de 2 jours de formation sur la co-activité et les plans de prévention.
- 8 agents ont participé à 2 journées de formation à l'utilisation des machines à bois.

↳ En langues étrangères

Au siège, une formation de 30 h à la pratique de l'anglais a débuté en février 2005 et s'est poursuivie jusqu'en septembre 2005.

Quant à l'italien, une attribution de cassettes audio a eu lieu en direction des débutants.

↳ En matière d'autopsie et de techniques de prélèvement d'organe sur cadavre :

15 agents ont participé à 1 jour de formation au laboratoire vétérinaire de la Savoie.

↳ En matière de photonumérique :

9 agents ont participé à 2 jours de formation sur le traitement de l'image numérique et power point.

↳ En matière de tourisme adapté :

12 agents ont participé à 2 jours de formation sur la problématique des personnes handicapées.

↳ D'autres formations ont été organisées en interne notamment :

- Formation à la PAO (1 personne sur 1 journée).
- La chargée de mission communication a participé à une formation d'une journée sur les droits d'auteur.
- En matière de bâtiment 1 personne a participé à 1 stage de 5 jours sur diagnostic et plan d'entretien du patrimoine bâti.
- Au titre de la préparation au concours 5 personnes ont eu une formation de 2 jours à la préparation à l'orale et 2.5 jours de préparation à l'écrit pour l'examen professionnel de S.A.

Le nombre total de journées de formation s'établit pour 2005 à 575,5 journées, soit 8,7 jours par agent en moyenne avec, bien entendu, de grandes disparités, les agents en prise de poste bénéficiant d'un plus grand nombre de formation (63 journées soit 15.75 journées en moyenne par agent).

## **8.2 - OUTILS ET METHODES**

### 8.2.1 - Elaborer une planification spatiale

#### 8.2.1.2 Plans de gestion des secteurs

Les plans de gestion des secteurs de Modane et Val d'Isère ont été élaborés. Pour la réalisation de chacun d'entre eux, un chargé d'études a été recruté pendant 10 mois et placé sous la responsabilité du chef de secteur.

L'élaboration des plans de gestion a été le fruit d'un travail d'équipe, au sein du secteur lui-même et entre les secteurs et les chargés de missions thématiques du Parc.

La démarche a été l'occasion de rencontres et d'échanges avec les partenaires du Parc.

Une présentation du projet a été faite aux élus des deux secteurs concernés à l'occasion de la réunion de fin d'année qui leur est proposée par le Parc depuis 2002.

Le document qui résulte du travail mené comporte un état initial et une évaluation patrimoniale du secteur, puis les objectifs et les actions à mener pour les atteindre, avec une déclinaison communale de celles-ci.

De nombreuses cartes illustrent la partie relative à l'état initial.

Les documents seront présentés au Comité scientifique en mars 2006 et au Conseil d'administration de juin 2006, puis, après approbation par celui-ci, ils seront diffusés aux communes et aux partenaires institutionnels du Parc.

Ils constituent un outil particulièrement riche d'informations sur l'état du secteur et sur l'action du Parc.

## 8 2 2 - Préciser l'application de la réglementation

### 8 2 2.1 Bilan annuel et réflexion sur la politique pénale de l'établissement

En 2005, deux rencontres ont eu lieu avec Monsieur le Procureur de la République, afin de disposer d'informations sur les suites données aux procédures rédigées par les agents commissionnés.

Le groupe thématique réglementation s'est réuni deux fois au cours de l'année 2005.

Il faut noter la participation de 6 agents du Parc à une journée inter-services de police de l'environnement.

### **Application de la réglementation - Bilan 2005**

L'application de la réglementation représente, en 2005, 7 % du temps d'activité des agents de terrain.

En matière contraventionnelle, les infractions bénignes peuvent faire l'objet d'une remontrance verbale, sans être constatées par un timbre-amende ou un procès-verbal.

Il faut noter la mise en place en 2004 à la demande de Monsieur le procureur d'une procédure d'avertissement écrite. 13 avertissements ont été rédigés en 2005. De plus 4 rapports ont été adressés à Monsieur le Procureur par les agents assermentés.

Tous secteurs confondus 532 infractions ont été observées en 2005 : 53 timbres-amendes ont été dressés, 29 procès verbaux rédigés et 13 avertissements rédigés.

## **INFRACTIONS CONSTATEES EN 2005**

NATURE DES INFRACTIONS	Nombre d'avertissement	Nombre d'amendes forfaitaires	Nombre de procès-verbaux dressés	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à une condamnation
<b>INFRACTIONS GENERALES</b>				
- Atteinte à une espèce animale ou végétale protégée			1	
- Infractions à un arrêté de biotope				
- Infractions à la loi du 3 janvier 1991 sur la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels	5		11	
- Infractions à la police de la chasse			3	
- Infractions à la police de la pêche en eau douce				
- Infractions marines (autres que les infraction prévues par la réglementation du parc)				
- Divagations de chiens	2			
<b>SOUS TOTAL INFRACTIONS GENERALES</b>	<b>7</b>		<b>15</b>	
<b>INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DU PARC</b>				
- Activités agricoles, pastorales, forestières				
- Activités industrielles ou commerciales				
- Camping, bivouac	1	15		
- Activités de cinéma, radio, télévision				
- Circulation, stationnement (autres que les infractions à la loi du 3 janvier 1991)		18		
- Constructions, travaux, extractions...	1			
- Dépôts d'ordures, déversements				
- Divagation de bestiaux				
- Feu				
- Inscriptions, signes, dessins				
- Introduction de chiens		10		
- Minéraux et fossiles				
- Pêche maritimes / sous-marine				
- Publicité (ZC ou ZP)				
- Survol	1		9	
- Trouble à la tranquillité des lieux (utilisation d'appareil sonore)				
- Trouble ou dérangement d'animaux				
- Atteintes à la faune hors espèces protégées				
- Atteintes à la flore hors espèces protégées		5	1	
- Introduction d'animaux non domestiques ou de végétaux				
- Port d'armes à feu ou de munitions				

- Utilisation de la dénomination Parc national	1			
- Pénétration dans une zone interdite				
- Infraction aux arrêtés du directeur		1		
- Opposition à la visite des sacs et véhicules				
<b>SOUS TOTAL INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DU PARC</b>	<b>4</b>	<b>49</b>	<b>10</b>	

<b>INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DES RESERVES GEREES PAR LE PARC</b>	<b>Nombre d'avertissement</b>	<b>Nombre d'amendes forfaitaires</b>	<b>Nombre de procès-verbaux dressés</b>
- Activités agricoles, pastorales, forestières			
- Activités industrielles ou commerciales			
- Camping, bivouac			
- Activités de cinéma, radio, télévision			
- Circulation, stationnement (autres que les infractions à la loi du 3 janvier 1991)	2	2	
- Constructions, travaux, extractions...			
- Dépôts d'ordures, déversements			
- Divagation de bestiaux(chiens)			
- Feu			
- Inscriptions, signes, dessins			
- Introduction de chiens			
- Minéraux et fossiles			
- Pêche maritime / sous-marine			
- Publicité			
- Survol			4
- Trouble à la tranquillité des lieux (utilisation d'appareils sonore)			
- Trouble ou dérangement d'animaux			
- Atteintes à la faune hors espèces protégées		2	
- Atteintes à la flore hors espèces protégées			
- Introduction d'animaux non domestiques ou de végétaux			
- Port d'armes à feu ou de munitions			
- Pénétration dans une zone interdite			
- Infraction aux arrêtés du préfet			
- Opposition à la visite des sacs et véhicules			
- Destruction ou modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve			
<b>SOUS TOTAL INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DES RESERVES</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	13	53	29

### Suites données à ces procédures

En 2005, sur les 29 procès verbaux, 2 dossiers ont fait l'objet d'une ordonnance pénale, 1 procédure a fait l'objet d'un classement avertissement, les autres sont toujours en enquête. Sur les 53 timbres amendes, 42 ont été payés, 5 ont fait l'objet de contestation ; les autres ont été transmis à l'officier du ministère public.

### Répartition par nature d'infraction

#### Procès-verbaux

Nature	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Circulation	4	2	6	7	3	14	8	11	11
Survols	9	4	5	8	4	12	11	7	13
Chasse	3	2	1	2	1	4	5	2	3
Divers		3		4	5	10	5	9	2
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>13</b>	<b>40</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>29</b>

#### Circulation

Les infractions de circulation ont concerné 1 moto-trial, 6 véhicules, 1 quad et une affiche montrant un quad circulant dans le milieu naturel.

#### Survols

Sur les 13 infractions relevées pour le survol du Parc, 6 concernaient des planeurs, 4 des avions et 4 parapentes.

#### Chasse

Les trois infractions à la police de la chasse, en 2005, ont concerné le non respect du plan de chasse grand gibier, le défaut de marquage et un dépassement du plan de chasse.

#### Timbres-amendes

Nature	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Chiens	17	10	9	17	9	10	17	16	10
Camping	5	10	8	11	9	11	15	5	15
Circulation	3	8	4	8	6	18	15	23	20
Ski	3	3	6				1		2
Cueillette	1	2	13	15	6		4	13	5
Trouble de la faune			2						
Divers				1	1		1	3	1
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>33</b>	<b>42</b>	<b>52</b>	<b>31</b>	<b>39</b>	<b>53</b>	<b>60</b>	<b>53</b>

Secteur de BONNEVAL : 27 infractions ont été observées en 2005 dont 6 avertissements oraux. Il faut noter l'intervention du Parc auprès d'un guide pour utilisation sans autorisation de la mention « Parc national de la Vanoise ».

Secteur de TERMIGNON : 96 infractions ont été observées en 2005. Plus d'un quart des infractions constatées concerne l'arrêté de circulation sur la route d'Entre-deux-Eaux. Il faut noter l'augmentation significative des infractions liées à la loi « 4 x 4 ».

Quant à la localisation des infractions, 80 % d'entre-elles ont été relevées sur la commune de TERMIGNON.

Secteur de MODANE : sur 19 infractions observées 37 % concernaient du survol. Deux cueilleurs et deux motards ont fait l'objet d'un avertissement.

Secteur de PRALOGNAN : 138 infractions ont été observées au cours de l'année : ces infractions constatées ont donné lieu à timbre amende (17.6 %), procès verbal (7 %), avertissement écrit (8.6 %), remontrances verbales (38.6%) ou constat d'impossibilité d'intervention (30 %).

Il faut noter que 18 % des infractions concernent du survol non autorisé, 29 % l'introduction de chien, 11 % le bivouac et 18 % la circulation en protégé..

Les infractions relevées en Réserve naturelle de Plan de TUEDA représentent 44 % des contraventions du secteur.

Secteur de BOURG-SAINT- MAURICE : 79 infractions ont été observées au cours de l'année 2005. Le pourcentage d'infractions n'ayant fait l'objet d'aucune intervention est élevé (75 %) car il s'agit de constatations de survols de la zone centrale ou de traces laissées par des véhicules. La forte pratique des sports motorisés (trial – moto-cross - quads) dans le milieu naturel se confirme. Le comportement dans la nature du grand public reste relativement respectueux puisque seulement 12 % des infractions observées peuvent lui être attribuées.

Il faut noter l'importance d'indices probants de braconnage.

Secteur de VAL D'ISERE : on notera que sur les 173 infractions observées, 2 types d'infraction sont prépondérants : les « chiens non tenus en laisse » (65, soit 37,5%) et les survols sans distinction (29, soit

16,7 %). Viennent en troisième position les dérangements d'animaux (21 soit 12,1 %).

On remarquera que la part des timbres-amendes (3,4 %) et procès verbaux (4,6 %) est très minime par rapport au total des infractions observées, alors qu'il y a tout de même contact avec le contrevenant pour une part importante des infractions observées (41,6 %).

### 8.2.3 - Optimiser le système d'information géographique du Parc

L'unité SIG a réalisé des cartographies dans le cadre de l'élaboration des plans de gestion des secteurs de Bourg-saint-Maurice, Termignon et Pralognan la Vanoise (environ une trentaine de cartes par document).

Concernant les plans de gestion, des cartes ont été éditées pour les secteurs de Modane et Val d'Isère.

Des cartographies ont également été produites pour l'élaboration des documents sur le patrimoine naturel des communes de Villarodin-Bourget, Termignon, Pralognan la Vanoise, Lanslebourg-Mont-Cenis, Saint Bon et Val d'Isère.

En dehors de ces cartographies liées à des projets particuliers, le SIG réalise en continu des cartographies « routinières » :

- Illustrations de rapports,
- Transmission d'informations à des partenaires,

- Transmission d'informations à des bureaux d'études,
- Feuilles de comptages pour les opérations de dénombrements.

#### 8.2.3.1 Poursuite de l'élaboration des bases de données

Schéma de gestion des espaces agricoles du Parc :

Définition des cartographies à réaliser

Définition des informations à prendre en compte

Définition des enjeux et indicateurs à calculer.

Réalisation d'une base de données et développement d'un outil de saisie et consultation de ces données accessibles au siège mais également sur le terrain.

Bases de données Vertébrés :

Suite aux travaux d'un groupe de travail sur le thème des petits vertébrés (définition d'un protocole d'observation), il a été décidé de réaliser une base de données permettant de stocker les informations liées à ce protocole. Un outil de saisie est en phase de test dans 2 secteurs : Modane et Bourg Saint Maurice.

#### 8.2.3.2 Interprétation des données et aide à la décision

Dans le cadre du schéma de gestion des espaces agricoles et sur la base des observations de terrain, un modèle d'habitat potentiel des galliformes de montagne a été réalisé. Ce modèle permet pour chacune des espèces (Perdrix Bartavelle, Tétraz-lyre, Lagopède alpin) de donner une probabilité de présence sur le territoire. (Forte, moyenne, faible)

Ce modèle permettra également de répondre à des questionnements concernant la Faune (action PA 1.2.8.4).

De même, une analyse du territoire à partir des données d'occupation du sol, pente, altitude et exposition a permis de réaliser une cartographie des milieux vulnérables d'altitude. Cette cartographie permettra d'affiner la connaissance sur les zones où le pâturage devrait être davantage géré.

En ce qui concerne le bouquetin et pour répondre à l'action 1.2.6.4 « Description des paramètres écologiques et des facteurs anthropiques déterminant la distribution spatiale de l'espèce », un travail a été réalisé par l'IRGM Toulouse. Le travail a été réalisé à partir des données recueillies à l'aide de colliers GPS posés sur les animaux.

#### 8.2.3.5 Maintenance informatique

Les aspects informatiques ne sont pas à négliger. La cellule SIG possède la formation et les compétences nécessaires à la mise en œuvre de ses missions, à savoir le développement du système d'information de l'établissement, et assure également l'administration du réseau informatique. Cette activité est très consommatrice de temps et d'énergie. Le Parc a eu recours à une société de service qui assure la maintenance du réseau informatique et la connexion avec les secteurs.

#### 8.2.3.6 Animation du SIG

Développement d'un outil de catalogage des données, gérant le descriptif et les modalités d'utilisation des données géographiques de l'établissement. A terme, ces données seront consultables via l'Intranet.

#### 8 2 4 - Réaliser une évaluation du Programme d'aménagement

L'établissement s'est doté d'un outil permettant de faire le suivi des actions décrites dans le programme d'aménagement afin de pouvoir évaluer le temps passé sur chaque action.

Cet outil, ainsi que la base de données associée, a été développé par un prestataire extérieur. Néanmoins, il est nécessaire de passer du temps à l'administration et à la restitution des données. L'outil est en cours d'amélioration pour la partie saisie et administration. Un cahier des charges est en cours de rédaction afin de faire réaliser un outil de restitution automatique des données saisies.

##### 8 2 4 .1 Définition du dispositif de suivi et d'évaluation

Pour la première année en 2005, la saisie du temps a été réalisée par l'ensemble des agents, et les fiches-actions ont été renseignées.

##### 8 2 4 .2 Mise en œuvre du dispositif de suivi-évaluation

Un groupe d'appui au dispositif de suivi-évaluation (DSE) a été constitué, représentatif des divers niveaux de responsabilité du Parc (direction, pôle patrimoine, pôle découverte-aménagement, secrétariat général, chefs de secteurs, gardes moniteurs, secrétariat).

En 2005, son travail a principalement consisté en la définition des améliorations à apporter au logiciel de saisie du temps. Il s'est également penché sur l'exploitation des données recueillies grâce à la saisie du temps.

Une réunion avec l'ensemble des partenaires du Parc s'est tenue le 9 décembre 2005, avec l'appui du Bureau d'études EDATER. L'objet en était d'informer les partenaires sur le travail de suivi-évaluation mené en 2005, de leur présenter les diverses exploitations qui pouvaient être faites à partir de la saisie du temps par les agents, et de recueillir leur avis préalablement au lancement de l'évaluation intermédiaire du Programme d'aménagement à mener en 2006.

## 8.3 - MOYENS MATERIELS ET FINANCIERS

### 8.3.1 - Entretien et valoriser le patrimoine bâti du Parc

En 2003 une convention d'assistance-conseil permanente a été signée avec Gérard Palloix, architecte, en vue d'améliorer la mise en œuvre des opérations de construction et de requalification de ses bâtiments. Cela répondait à une proposition émise par le Conseil d'administration à la fin de l'année 2002.

Cette coopération s'est poursuivie en 2005, elle s'avère tout à fait opérationnelle et fructueuse.

#### 8.3.1.1 Logements des agents de terrain

##### Maison des gardes de Peisey

Le chantier a été terminé et deux agents se sont installés dans les logements.  
Des travaux d'aménagement des abords ont été engagés : création de terrasses bois extérieures privatives, pose d'une rambarde de protection des personnes en haut de talus.  
Le tubage des conduits de cheminée a été réalisé afin que les gardes puissent installer un poêle à bois.

Le solde des marchés de travaux de construction de la maison a également été réglé au cours de l'année 2005.

Montant global des travaux : 101 362.97 €

##### Maison des gardes de Modane

Des travaux d'entretien ont été effectués sur les portes des garages (brossage et mise en peinture), un atelier (stockage et réparation signalétique sentier) a été organisé dans l'espace du garage.

Montant global des travaux : 700 €

##### Maison des gardes du Chevril - Val d'Isère

En complément de la réfection de la façade (travaux 2004) l'ensemble des volets a été remplacé, participant ainsi au renforcement de l'isolation du bâtiment.

De menus travaux d'entretien ont été réalisés :

- le sens de la pente du chéneau sud a été inversé, pour éviter la formation de glace sur la rampe d'accès au logement pendant l'hiver ;
- le mur de séparation des logements a été ragréé et peint dans la teinte de la façade, la barrière mise aux normes ;
- la chaudière murale du logement du chef de secteur a été remplacée.

Montant global des travaux : 1 588.89 €

##### Maison des gardes du Reclus - Termignon

La charpente attaquée par des capricornes a fait l'objet d'un traitement xylophage par l'entreprise Alpes charpente.  
L'atelier a fait l'objet d'une mise aux normes électriques.

Les ouvriers d'été ont procédé au traitement des boiseries extérieures : ponçage et lasurage.

Montant global des travaux : 4 821.35 €

#### Maisons des gardes du vivier amont et aval Termignon

Le logement libéré début d'année 2005 a fait l'objet de travaux de réfection : placage des murs crépis et mise en peinture, mise aux normes électriques afin de pouvoir accueillir le nouveau garde. Des gardes corps de sécurité ont été placés en périphérie du jardin afin d'éviter tout risque de chute sur le Doron notamment.

Montant global des travaux : 1 505.37 €

#### Maison des gardes de Bonneval

Les pannes ont été remplacées, la toiture a fait l'objet d'un remaillage partiel, une commande a été passée pour la création d'un local de rangement sous la terrasse.

Montant global des travaux : 1 688 €

#### Maison des gardes du Mussillon

L'espace sous comble a fait l'objet d'aménagements pour accueillir les bureaux initialement placés au sous-sol : mise en place de sanitaires, peinture et réfection des sols. La mise aux normes électriques devra rendre opérationnel le local pour le début d'année 2006.

Montant global des travaux : 1 092.07 €

#### Maison des gardes du Laisinant

La peinture des chambres, salle de bain et WC du studio a été rénovée par les ouvriers d'été du Parc

### 8.3.1.2 Cabanes de surveillance

#### Cabane de Labby

Participation à la nouvelle alimentation du refuge et de la cabane, travaux effectués par le gardien du refuge de la Dent Parrachée (achat de matériaux). Confortement des ancrages de la cabane par les ouvriers d'été.

Montant global des travaux : 2 129.02 €

#### Cabane des Reys

Des travaux d'entretien des murets et de la toiture ont été effectués par les ouvriers d'été.

### Cabane du Mollard

Le captage du Mollard à été sécurisé : mise en place d'un périmètre de protection et nettoyage général du captage.

### Chalet de la Madeleine

Des convecteurs défaillants ont été remplacés au titre de l'entretien

Montant global des travaux : 1 005.13 €

### Cabane des Mindières

Le captage a fait l'objet de travaux de sécurisation : une cuve inox a été placée pour assurer la bonne qualité de l'eau, des dispositifs ont été placés pour protéger le périmètre immédiat du captage.

L'intérieur du chalet a été doublé de lambris par les ouvriers du Parc.

Montant global des travaux : 1 642.11 €

### 8.3.1.5 Siège du Parc

La moquette revêtant le sol de la salle de réunion a été remplacée par un parquet stratifié.

La porte coulissante du garage a été remplacée par une porte sectionnelle aux normes, ce qui facilite grandement les manipulations liées aux livraisons.

L'espace sous-sol de rangement a été réaménagé pour permettre un stockage et des conditions de travail améliorés.

Montant global des travaux : 14 996.60 €

## 8.3.2 - DONNER AU PERSONNEL LES MOYENS TECHNIQUES, MATÉRIELS DE TRAVAILLER

### 8.3.2.1 Véhicules

En 2005, 4 véhicules ont été acquis auprès de l'UGAP et de concessionnaires locaux pour la somme de 51 333 € :

- 1 Renault Kangoo pour le secteur de Modane
- 2 Citroën Berlingo pour le secteur de Bourg Saint Maurice et Bonneval sur Arc
- 1 Citroën Berlingo bivouac pour les Réserves naturelles de Val d'Isère.

Ces véhicules ont remplacé du matériel remis aux domaines ou conservés pour les besoins saisonniers.

### 8.3.2.2 Matériels techniques

En 2005, le Parc a renouvelé son matériel en tenant compte des durées d'amortissement :

- En terme informatique, il faut noter l'achat de 2 micros ordinateurs portables permettant entre autres de faire des présentations POWER-POINT, le renouvellement de 4 micros ordinateurs et l'achat de 4 écrans.

Le poste informatique de l'iconographe a également été mis à jour ( Adobe Photoshop, Adobe Illustrator, In Design). En terme de logiciels (Licence OEM Microsoft XP pro ) des disques durs externes ont été acquis pour favoriser les sauvegardes et une tablette graphique achetée.

En 2005, les secteurs ont été dotés de scanners et de licences photoshop. Les licences antérieures ont été renouvelées. Pour le SIG, le Parc a fait l'acquisition de la BD scan géol 50 et d'une licence monoposte BD topo.

Le montant des dépenses en matériel informatique est de 34 842.94 € .

- Un photocopieur couleur a été renouvelé au siège du Parc pour 8 372 €.

- En 2005, les dépenses en mobilier se sont élevées à 7 258.54 €. Il faut noter la poursuite de l'aménagement du local de stockage de la documentation au sous-sol du siège et la réorganisation des bureaux de Méribel et Termignon.

- Comme chaque année, le matériel de prise de vue à destination de l'atelier photo est complété, renouvelé, mis à jour, entretenu ou réparé.

- En terme de sécurité, le parc de radios a été fortement renouvelé en 2005 : 10 postes GP 380, 4 postes Kenwood et 1 relais mobile VHF ont été achetés. Il faut noter également l'achat de lunettes pour 6 carabines avec valises de transport pour assurer la sécurité des agents en « zones d'ombres ».

L'installation des deux interfaces radio téléphone sur les relais de la Saulire et du replat des canons devrait permettre une liaison facilitée sur les secteurs et des possibilités d'appels à différents partenaires en cas de besoin.

Des chargeurs de batteries radio ont été installés dans les cabanes afin de renforcer la sécurité des agents lors de leurs déplacements sur le terrain.

Le relais défaillant des rocs du Verdon a été remplacé.

- De plus, les agents nouvellement mutés au Parc national de la Vanoise bénéficient d'une dotation initiale en matériel de sécurité.

Le coût du matériel de sécurité s'élève à 21 955 €.

- Concernant le matériel scientifique, il faut relever l'achat de 5 colliers émetteurs-récepteurs « bouquetins ».

- En 2005, le matériel d'observation a été renouvelé en partie pour 1 400.47€.

8.3.3 - DISPOSER DES MOYENS FINANCIERS NECESSAIRES A LA REALISATION DES ACTIONS.

Le budget primitif 2005 s'est équilibré en recettes et dépenses à hauteur de 5 683 315 € (pour 5 273 646 en 2004). Il est détaillé dans les documents joints en annexe.

La dotation globale de fonctionnement, répartie entre personnel et matériel, était insuffisante pour assurer le financement des dépenses de personnel, tout en maintenant le fonctionnement matériel. La solution préconisée par la tutelle fut de prélever le montant du déficit prévisionnel ( 298 272 €) sur le fonds de roulement, prélèvement réduit en réalité à 150 000 €.

En décision modificative n° 1, la somme de 1 960 786.17 € a été rajoutée en recettes et dépenses.

En fin d'année, une décision modificative n° 2 a diminué les crédits pour un montant 452 168 € pour la section de fonctionnement et de 441 376 € pour la section d'investissement.

### 8.3.3.1 RECETTES

Le montant des prévisions budgétaires votées pour l'année 2005 s'élève à la somme de 6 750 557 €.

Les sources de crédits reçus en 2005 ont été les suivantes :

↳ Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable	
- Affectés aux crédits de personnel	2 656 200.00 €
- De fonctionnement courant :	343 800.00 €
- D'investissement :	458 000.00 €
↳ Ressources propres :	375 228.69 €
↳ Remboursement du CNASEA :	45 910.71 €
↳ Subvention de la Région :	87 067.87 €
↳ Subvention DIREN :	71 000.00 €
↳ Subvention Natura 2000 :	47 416.35 €
↳ Subvention Europe :	44 528.62 €
↳ Opérations d'ordre	46 973.17 €
↳ Prestation pour compte de tiers :	51 218.63 €
↳ Recettes exceptionnelles :	13 453.43 €
↳ Atténuation de charges :	3 803.83 €
↳ Subvention ADEME :	5 820.00 €
	-----
<b>Total :</b>	<b>4 250 421.30 €</b>

### 8.3.3.2 LES DEPENSES

L'indication des dépenses correspond aux prévisions budgétaires par grandes masses comptables :

- Personnel :	3 081 936.75 €
- Dépenses du Contrat de plan :	258 352.84 €
- Dépenses au titre de la Charte parc-Département :	29 837.15 €
- Fonctionnement hors personnel :	695 788.16 €
- Prestations pour compte de tiers :	51 218.63 €
- Investissement :	982 274.56 €
- Dépenses sur actions thématiques :	105 230.94 €
- Opérations d'ordre :	46 358.17 €

**Total :** **5 250 997.20 €**

A cette somme il faut ajouter une provision réalisée en 2005 à hauteur de 385 000 € pour de gros travaux de bâtiments (Rosuel – Maison de la Vanoise à Pralognan). Lors de la reprise de la provision, le fonds de roulement sera diminué d'autant.

En investissement, le Parc a demandé uniquement le versement des crédits de paiement au titre du solde de l'autorisation de programme de 2003, soit 458 000 €.

Au 31 décembre 2005, le fonds de roulement devrait s'élever à 1 825 086.55 €.

Le fonds de roulement libre de toute affectation, déduction faite de la provision pour gros travaux, de la reprise pour l'équilibre du budget primitif 2006, ainsi que des reports de crédits est de 669 920.25 €.

#### 8.5.1.1 Relations avec le MEDD , politique des Parcs nationaux

Un travail a été mené avec la Direction de la nature et des paysages du MEDD en vue de l'élaboration du Contrat d'objectifs (C.O.B.) entre le Parc et le MEDD, qui doit être finalisé en 2006.

#### 8.6.1.2 Représentation générale du Parc à l'extérieur

Le Parc participe régulièrement à diverses instances (assemblées générales, conseils d'administration...), réunions, groupes de travail (à titre d'exemple on peut citer la participation à un atelier de travail organisé par la Grande Traversée des Alpes à GAP en Janvier 2005, destiné à préciser la stratégie de l'association en matière d'interventions sur les hébergements)..... auxquels il est invité tout au long de l'année.

---